

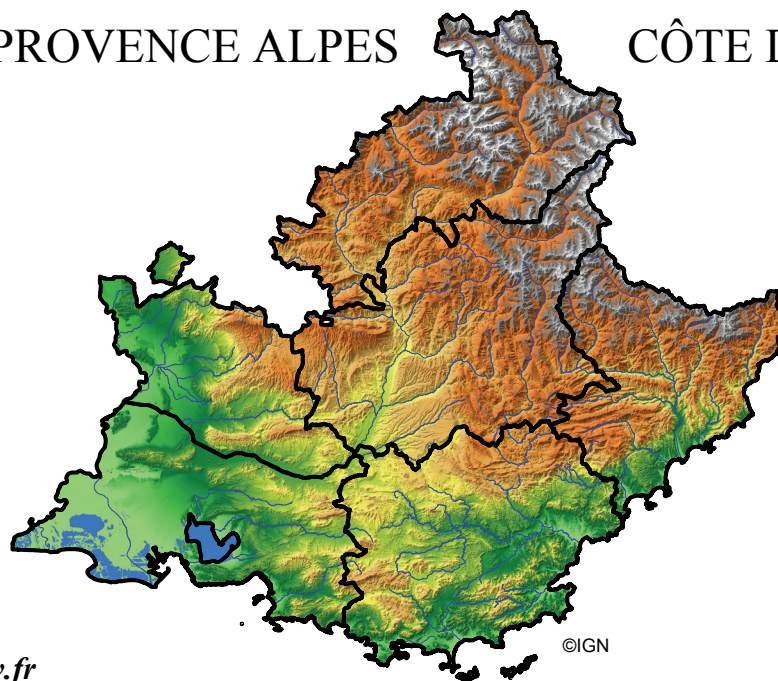
Cartopas

Recueil *CARTO*graphique
des données
de l'Environnement
en Prêt A Servir

Environnement et Aménagement

2010

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



©IGN

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/cartopas>

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>



Préambule

Le **CARTOPAS (CARTOgraphie en Prêt A Servir)** est un ensemble de cartes élaborées à partir des données intégrées dans le Système d'Information Géographique (SIG) de la DREAL PACA, sur les différentes thématiques dans lesquelles elle intervient. Il exploite et valorise les données essentielles de l'environnement et de l'aménagement dans la région Provence Alpes Côte d'Azur, et constitue une porte d'entrée vers une information plus détaillée, présente au sein des applications de base de données communales et de cartographie interactive de la DREAL.

Réalisation

Ce recueil cartographique est réalisé annuellement par la DREAL PACA.

Nous remercions les nombreux référents DREAL qui ont retenu l'information pertinente à présenter, ainsi que les différents organismes ayant fourni des données apparaissant dans le document ; leur nom et/ou leur logo apparaît au bas des cartes correspondantes.

Réalisation DREAL / STELAC / UCIC – C. Michel, L. Dallari, C. Bonnet, AM. Vidal et R. Vernier (service STI)

Validation G. Berthaud, M. Aulagnier et M. Faure.

Avertissement

Les droits de reproduction du CARTOPAS sont réservés. Toute ré-utilisation d'éléments du CARTOPAS dans une publication ou sur internet sans lien direct vers le site DREAL <http://www.paca.ecologie.gouv.fr/cartopas> doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la part de la DREAL PACA.

Informations sur internet

Site internet DREAL : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>

Cartographie interactive : <http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Cartographie-interactive>

Base de données communales : <http://basecommunale.paca.ecologie.gouv.fr>

De nombreux liens internet se rapportent aux sites des anciennes structures (DRIRE-DIREN-DRE) et pourraient ne plus être fonctionnels sous leur nom actuel lorsque la refonte du site internet DREAL-PACA sera achevée.



DREAL Provence Alpes Côte d'Azur
16, rue Zattara
13332 - Marseille cedex 3
Tél. accueil : 04 91 28 40 40
Fax général : 04 91 50 09 54

Editorial



Cette édition du **CARTOPAS** (**CARTO**graphie en **Prêt A Servir**) est la première réalisée dans la configuration « **DREAL** » (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Cette nouvelle direction régionale est née en région Provence-Alpes-Côte d'Azur de la fusion, en mars 2009, de la DRIRE, de la DRE et de la DIREN¹ dont elle a repris la plupart des missions et des compétences. Dans cette nouvelle configuration, nous avons tenu à poursuivre la publication de cet atlas régional, créé par la DIREN dans les années 2000, et qui est devenu au fil des ans un document de référence.

Depuis la première édition, le CARTOPAS s'est progressivement enrichi. Dans les années 2006-2008, lors de l'expérimentation de rapprochement des services de la DRIRE et de la DIREN, le thème « Environnement industriel » s'est notamment largement étoffé. Aujourd'hui, la création de la DREAL conduit à élargir les thématiques aux domaines de l'aménagement des territoires dans un contexte de développement durable.

Ainsi, aux thèmes d'origine : « Nature et paysages », « Eau et milieux aquatiques », « Risques naturels » sont venues s'ajouter des cartographies relatives à « l'Environnement industriel », à « l'Energie », au « Logement », aux « Transports », au « Climat », couvrant ainsi une large part des domaines d'activité de la DREAL.

Le CARTOPAS n'est pas seulement un recueil de cartes. Il présente en complément à celles-ci un ensemble d'informations : définitions, informations réglementaires, actualités, liens avec des rubriques internet, en particulier celles de nos partenaires oeuvrant dans le domaine concerné. Dans cette édition, nous nous sommes plus particulièrement attachés à préciser, pour chaque thématique, le rôle de la DREAL et, plus généralement, des services de l'Etat.

Les informations contenues dans le CARTOPAS serviront également de point de départ à l'actualisation du **Profil environnemental de la région**, qui vient d'être lancée dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Le CARTOPAS s'inscrit donc également dans ce grand mouvement de mobilisation de la société française en faveur du Développement Durable, lancé en 2007 et qui, avec la « Territorialisation du Grenelle », est pleinement entré dans sa phase de mise en œuvre. Il témoigne, comme le Profil environnemental et les autres outils ou dispositifs que la DREAL élabore ou est chargée de mettre en application avec ses divers partenaires régionaux, que la DREAL est à pied d'œuvre pour porter en région Provence-Alpes-Côte d'Azur les politiques de Développement Durable de l'Etat.

Laurent ROY

Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

¹ DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ; DRE : Direction Régionale de l'Equipement ; DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

Sommaire

Préambule	1
Editorial	2
Sommaire	3-5
La région PACA	6
Données de cadrage	7-10
1) LE TERRITOIRE ET SON EVOLUTION	12
- Occupation du sol	13
- Evolution de l'occupation du sol entre 1990 et 2000.....	14
- Evolution de l'occupation du sol entre 2000 et 2006.....	15
- Population 2006 et son évolution	16
2) AMENAGEMENT, PLANIFICATION.....	18
- Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et schémas directeurs (SD).....	19
- Plans locaux d'urbanisme (PLU), cartes communales (CC) et plans d'occupation des sols (POS).....	20
- Accessibilité numérique : Carte de la couverture ADSL	21
3) AIR, CLIMAT	22
- Etat de la pollution de l'air par l'ozone.....	23
- Etat de la pollution de l'air par les matières en suspension	24
- Changement climatique observé : températures	25
- Changement climatique observé : précipitations	26
4) POLITIQUES TERRITORIALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE	28
- Les chartes pour l'Environnement	29
- Les agendas 21 locaux	30
- Plans locaux énergie environnement (PLEE)	31
- Etat d'avancement des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	32
- Etat d'avancement des contrats de milieux.....	33
- Synthèse des dispositifs territoriaux porteurs de développement durable	34
5) NATURE ET BIODIVERSITE.....	36
- Protections de la nature : Parcs nationaux (PN) et régionaux (PNR) dont projets	37
- Protections de la nature : Réserves Naturelles	38
- Protections de la nature hors parcs et réserves naturelles	39
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	40

- Réseau Natura 2000 – Les sites	41
- Réseau Natura 2000 – Documents d'objectifs (DOCOB)	42
6) PAYSAGES ET SITES	44
- Sites classés et sites inscrits	45
- Esquisse d'une typologie des paysages régionaux	46
7) DONNEES SUR L'EAU	48
- Aquifères et réseau piézométrique	49
- Réseau hydrométrique	50
- Réseau de mesure des stations de référence DCE	51
- Réseau de mesure des stations de contrôle de surveillance (RCS)	52
- Qualité biologique des cours d'eau (Equivalent IBGN – GFI)	53
8) POLITIQUE DE L'EAU	54
- Grands bassins versants et irrigation	55
- Objectifs d'état des masses d'eau de la DCE et du SDAGE 2010-2015	56
- Etat écologique des cours d'eau, eaux de transition et eaux côtières	57
- Etat chimique des cours d'eau, eaux de transition, eaux côtières et eaux souterraines	58
- Zones vulnérables et Zones sensibles	59
- Assainissement collectif : Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)	60
- Ressources en eau de surface	61
- Volumes d'eau annuels utilisés par département – Répartition par origine de la ressource	62
- Répartition des volumes d'eau utilisés par type d'usage	63
9) ENERGIE	64
- Ouvrages des concessions hydroélectriques	65
- Gisement éolien : vitesse moyenne de vent	66
- Gisement éolien : énergie Potentielle	67
- Réseau de Transport d'Electricité, Parcs et Zones de Développement de l'Eolien (ZDE)	68
- Etat de développement des projets de centrales photovoltaïques	69
10) LOGEMENT - HABITAT	70
- Taux de logements locatifs sociaux (Article 55 de la loi SRU)	71
- Bilan triennal 2005 - 2007 (Article 55 de la loi SRU)	72
- Part du logement social	73
- Parc du logement en 2007	74
- Logements autorisés en 2007	75
- Etat d'avancement des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH)	76
11) TRANSPORTS	78
- Infrastructures de transport	79
- Trafics routiers	80
- Flux transfrontaliers de marchandises	81

- Installations logistiques	82
- Variation annuelle du nombre d'entreprises de transports	83
- Localisation et importance des entreprises de transport	84

12) Les Risques naturels, technologiques et miniers..... 86

- Le contexte régional au niveau des risques.....	87
- Rôle de la DREAL dans le domaine des risques	88
- La prévention.....	89
- Les Plans de Prévention des Risques naturels, technologiques et miniers	90
- Les arrêtés de catastrophes naturelles	91

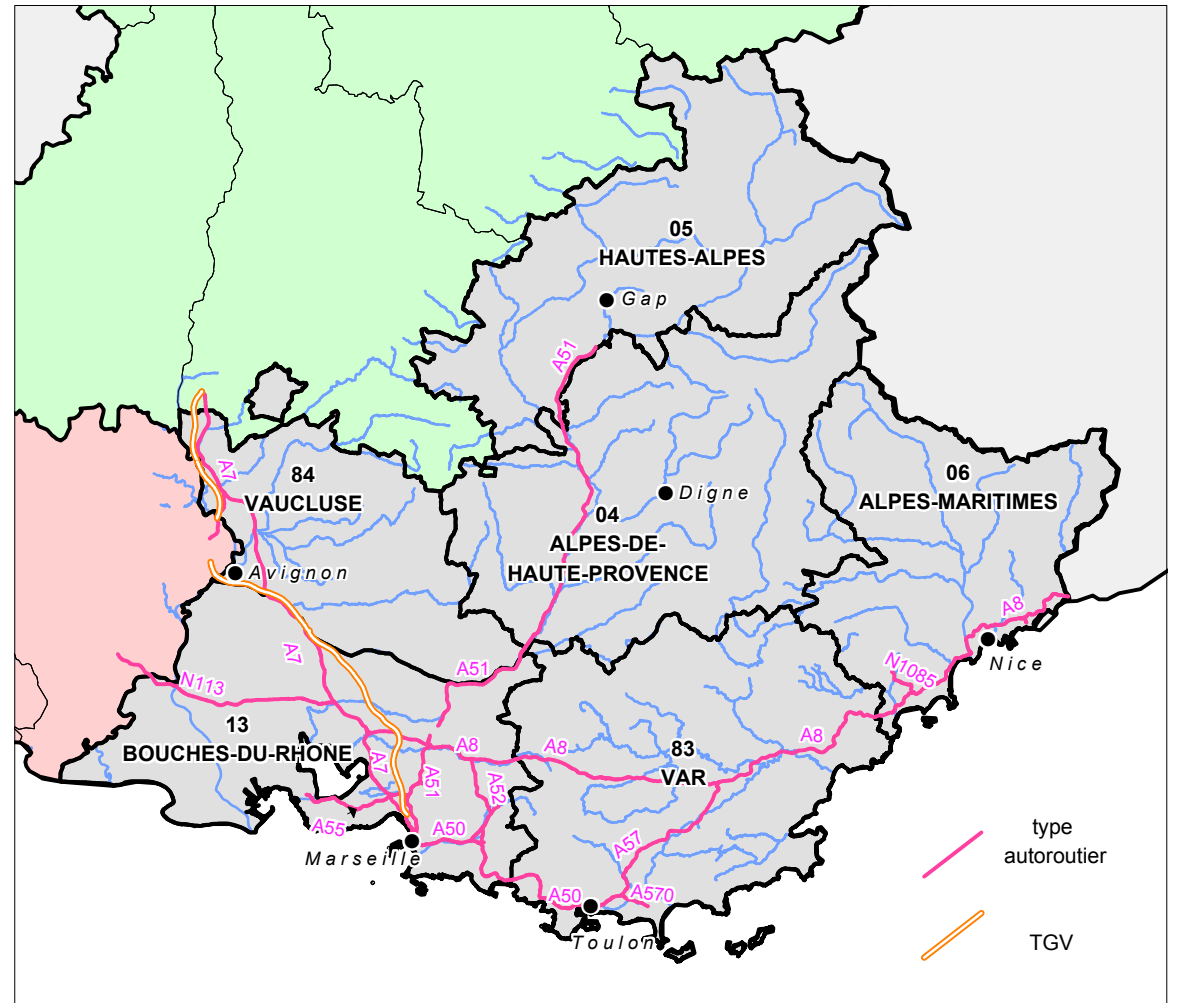
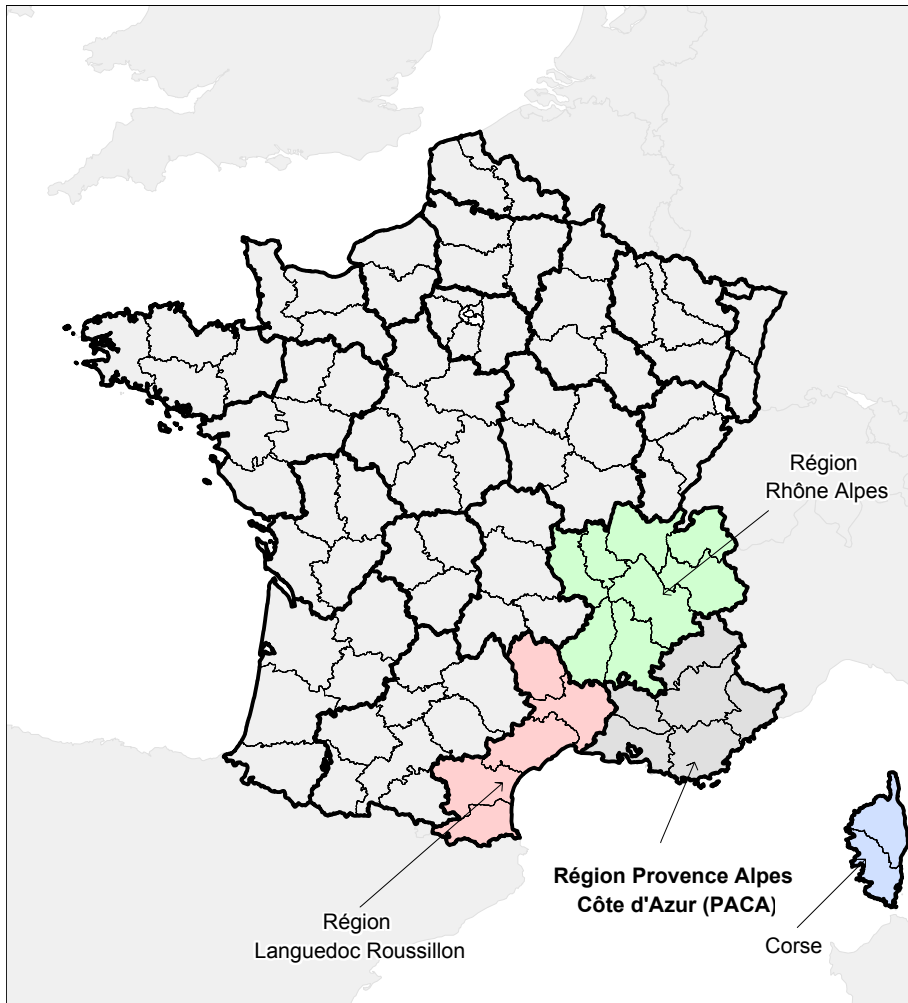
12a) Les risques naturels..... 92

- Le risque feux de forêt.....	93
- Avancement des PPR feux de forêt	94
- Le risque inondation	95
- Atlas des Zones Inondables (AZI)	96
- Avancement des PPR inondation.....	97
- Arrêté de catastrophe naturelle inondation	98
- Occurrences climatiques de fortes pluies (période 1959-2008).....	99
- Le risque mouvement de terrain.....	100
- Avancement des PPR mouvement de terrain	101
- Arrêté de catastrophe naturelle mouvement de terrain	102
- Le risque sismique	103
- Avancement des PPR séisme	104
- Arrêté de catastrophe naturelle séisme.....	105
- Le risque avalanche	106
- Avancement des PPR avalanche	107
- Arrêté de catastrophe naturelle avalanche.....	108
- Bilan des risques naturels encourus par les communes et leur couverture PPR	109
- Bilan de la couverture des arrêtés CATNAT par commune.....	110

12b) Les risques technologiques et miniers..... 112

- Les risques technologiques.....	113
- Cartographie de l'onde de submersion des grands barrages	114
- Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) hors SEVESO et hors élevages	115
- Etablissements soumis aux dispositions de la Directive Européenne « SEVESO »	116
- La prévention du risque industriel	117
- Avancement des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).....	118
- Plans Particuliers d'Intervention des sites industriels (PPI)	119
- Transport de matières par canalisation	120
- Travaux souterrains, mines et carrières.....	121

La Région PACA



	Alpes de Hte Provence	Hautes Alpes	Alpes Maritimes	Bouches du Rhône	Var	Vaucluse	Région PACA	France Métropolitaine
Population légale (municipale) au 01/01/2007 (INSEE)	156 067	132 482	1 082 465	1 958 926	995 934	538 141	4 864 015	63 601 002
Superficie (km²)	7 009	5 697	4 304	5 106	6 051	3 585	31 752	550 000

Données de cadrage

Sauf mention contraire, les chiffres indiqués correspondent à des valeurs à la date de fin 2009. Les chiffres de population correspondent à la population municipale (sans double compte).

		Alpes de Hte Provence	Hautes Alpes	Alpes Maritimes	Bouches du Rhone	Var	Vaucluse	Région P A C A	France métropolitaine
LE TERRITOIRE ET SON EVOLUTION d'après l'occupation du sol Corine Land Cover 2006									
Zones urbanisées et infrastructures	superficie (km²)	76	70	372	666	522	234	1 940	26 609
	% surf.	1 %	1 %	6 %	11 %	7 %	8 %	6.1 %	4.8 %
Forêts	superficie (km²)	2 756	1 681	1 884	783	2 759	1 060	10 922	145 224
	% surf.	39 %	30 %	44 %	15 %	46 %	30 %	34.4 %	26.4 %
Terres agricoles	superficie (km²)	1 332	864	198	1 874	1 267	1 913	7 448	329 369
	% surf.	19 %	15 %	5 %	37 %	21 %	53 %	23.5 %	59.9 %
Zones humides	superficie (km²)	0	1	0	346	8	0	355	1 684
	% surf.	0%	-0%	0%	7 %	-0%	0%	1.1 %	-0 %
Zones en eau	superficie (km²)	29	23	5	334	27	23	441	3 820
	% surf.	-0%	-0%	-0%	7 %	-0%	1 %	1.4 %	0.7 %
Végétation arbustive ou herbacée	superficie (km²)	1 824	1 428	1 302	989	1 250	293	7 086	33 396
	% surf.	26 %	25 %	30 %	19 %	21 %	8 %	22.3 %	6.1 %
Peu ou pas de végétation	superficie (km²)	963	1 612	525	88	190	48	3 425	9 332
	% surf.	14 %	28 %	12 %	2 %	3 %	1 %	10.8 %	1.7 %

AMENAGEMENT, PLANIFICATION

ScoT approuvé au 01/01/2009	Nombre *	1		1		1		3	81
	Nombre de communes	11		16		12		39	3453
	% nombre de communes	5.5%		9.8%		7.8%		4.0%	9.4%
	Population 2006 concernée	4 853		12 984		5 378		23 215	10 449 288
	% population	3.1%		1.2%		0.5%		0.5%	16.5%
PLU approuvé ou en révision au 01/01/09	Nombre *	28	47	16	17	43	16	167	n.c
	% nombre de communes	14.0%	26.6%	9.8%	14.3%	28.1%	10.6%	17.3%	n.c
	Population 2006 concernée	51 955	48 108	247 955	223 051	367 585	45 822	984 476	n.c
	% population	33.6%	36.8%	23.1%	11.5%	37.3%	8.6%	20.4%	n.c

* : données MEEDDM / DGALN

POLITIQUES TERRITORIALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Chartes pour l'environnement (en cours, signée, terminée)	nombre	3	2	7	9	3	8	32	
Agendas 21 locaux en cours	nombre	4	5	9	11	6	9	44	
Agendas 21 locaux reconnus	nombre	1	0	1	1	1	1	3	64
Agendas 21 locaux en intention	nombre	1	1	1	3	1	2	4	
SAGE	nombre	2	2	2	2	3	1	7	156*
Contrats de milieux	nombre	6	7	6	6	5	8	28	231*

* : chiffres Gest'eau

NATURE ET BIODIVERSITE

Parcs Nationaux	nombre	1	1	1	0	1	0	3	6*
	superficie (km²)	552	1 835	1 600	0	20	0	4 007	12626*
	superficie cœur et réserve intégrale (km²)	148	577	506	0	20	0	1 251	3534*
Parcs Naturels Régionaux	nombre	2	1	0	2	1	1	5	43**
	superficie (km²)	1 676	626	0	1 359	771	1 316	5 747	68914**
	superficie maritime (km²)				342				
Réserves naturelles régionales (ex RNV)	nombre	2	1	0	2	0	0	5	n.c
	superficie (km²)	0	7	0	11	0	0	18	n.c
Réserves naturelles nationales	nombre	2	5	0	4	1	1	12	146*
	superficie terrestre (km²)	4	34	0	209	52	1	301	1632*

* : données fournies par le Muséum National d'Histoire Naturelle 06/2008

** : données fournies par le MEEDDAT mars 2008

n.c : non communiqué

Données de cadrage

		Alpes de Hte Provence	Hautes Alpes	Alpes Maritimes	Bouches du Rhone	Var	Vaucluse	Région P A C A	France métropolitaine
Réserves biologiques ONF	nombre	3	7	3	1	6	2	22	205**
	superficie (km²)	14	12	10	1	33	26	96	380**
Réserves de biosphère	nombre	1	0	0	1	0	2	3	8*
	superficie terrestre (km²)	402	0	0	1 181	0	2 221	3 804	5018*
Arrêtés de biotope	nombre	7	5	6	10	4	14	46	645*
	superficie (km²)	29	2	8	15	6	202	263	1307*
Projet d' Interêt Général	nombre	0	0	0	1	1	0	2	n.c
	superficie (km²)	0	0	0	92	194	0	287	n.c
Zone RAMSAR	nombre	0	0	0	1	2	0	3	21*
	superficie (km²) (#)	0	0	0	848	12	0	859	7260*

* : données fournies par le Muséum National d'Histoire Naturelle 06/2008

n.c : non communiqué

** : données fournies par le MEEDDAT mars 2008

: traduit un espace comportant une zone maritime, non déduite lors du calcul car généralement faible.

ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

ZNIEFF Terre type I	nombre	98	149	58	67	67	46	485	13569*
	superficie (km²)	946	1173	2098	811	634	486	6 148	43581*
	% surf.	13 %	21 %	49 %	16 %	10 %	14 %	19 %	8 %
ZNIEFF Terre type II	nombre	63	36	47	57	109	31	343	2159*
	superficie (km²)	3316	3210	1694	2598	2285	1107	14 209	129669*
	% surf.	47 %	56 %	39 %	51 %	38 %	31 %	45 %	24 %
ZNIEFF Terre (type I+ type II)	nombre	161	185	105	124	176	77	828	15753*
	superficie (km²)	3793	3428	3318	2678	2685	1284	17 186	145817*
	% surf.	54 %	60 %	77 %	52 %	44 %	36 %	54 %	27 %
ZNIEFF Mer type I	nombre	0	0	6	17	22	0	45	n.c
	superficie (km²)	0	0	9	75	85	0	169	n.c
ZNIEFF Mer type II	nombre	0	0	15	12	29	0	55	n.c
	superficie (km²)	0	0	44	407	325	0	776	n.c
ZNIEFF Mer (type I+ type II)	nombre	0	0	21	29	50	0	100	n.c
	superficie (km²)	0	0	45	482	396	0	923	n.c
TOTAL ZNIEFF	nombre	161	185	126	153	226	77	928	n.c
	superficie (km²)	3793	3428	3363	3160	3081	1284	18109	n.c

* : données fournies par le Muséum National d'Histoire Naturelle 06/2008

% surf. : pourcentage de la superficie du territoire correspondant au département, à la région ou à la France

rq: mi 2008, 6 régions disposent de ZNIEFF de 2ème génération validées, la colonne France présente une compilation de la 1ère et de la 2ème génération.

NATURA 2000 : DIRECTIVE OISEAUX

Zone de Protection Spéciale (ZPS)	nombre	4	7	3	14	9	3	32	371**
	superficie terrestre (km²)							4 821	43000**
	superficie maritime (km²)							2 256	n.c

NATURA 2000 : DIRECTIVE HABITATS

proposition de Site d'Importance Communautaire (pSIC)	nombre			5	5	5		12	n.c
Site d'Importance Communautaire (SIC)	nombre	21	13	17	10	19	9	67	n.c
Zone spéciale de conservation (ZSC)	nombre	7	6	3	1	1	3	17	n.c
TOTAL sites Directive Habitats	nombre	28	19	25	16	25	12	96	1334**
	superficie terrestre (km²)							8 483	46000**
	superficie maritime (km²)							2 118	n.c
Total des sites : ZPS, pSIC, SIC, ZSC	nombre	32	26	28	30	34	15	128	1740**
	superficie terrestre (km²)							10967	69000**
	superficie maritime (km²)							2359	31000**

** : données fournies par le MEEDDM le 01/01/2009

Données de cadrage

		Alpes de Hte Provence	Hautes Alpes	Alpes Maritimes	Bouches du Rhone	Var	Vaucluse	Région P A C A	France métropolitaine
PAYSAGES ET SITES									
Sites classés (loi 1930)	nombre	26	30	46	36	54	21	211	2648**
	superficie (km²)	59	368	146	293	280	60	1 207	8460**
	superficie maritime (km²)				29	63	12	104	1.5%
Sites inscrits (loi 1930)	nombre	60	62	58	68	59	55	358	4787**
	superficie terrestre (km²)	267	***	***	1 248	***	210	2 182	17228**
	superficie maritime (km²)	0	0	***	216	***	0	-216	n.c
Atlas de paysages	nombre	1	1	1	1	1	1	6	63**
Territoires d'Opérations Grand Site	nombre	1	1	0	1	2	2	7	43**
	superficie (km²)	76	237	0	66	0.2	8	387	5123**

** : données fournies par le MEEDDM le 01/01/2009

rq : les données régionales à jour sont disponibles sur : <http://www.paca.ecologie.gouv.fr> rubrique "patrimoine naturel" "les espaces" "présentation"

*** : en cours d'actualisation

DONNEES SUR L'EAU									
réseau piézométrique	nombre	17	5	6	29	19	23	99	n.c
réseau hydrométrique	nombre	14	13	21	15	29	7	99	n.c
réseau de référence DCE (mesures 2005-2007)	nombre	5	4	9	0	5	2	25	n.c
réseau stations contrôle surveillance RCS (mesures depuis 2007)	nombre	17	15	16	12	15	13	88	n.c

POLITIQUE DE L'EAU									
Zones vulnérables au titre de la Directive nitrate	nombre	0	0	0	0	1	1	2	n.c
	superficie terrestre (km²)	0	0	0	0	213	232	444	n.c
Zones sensibles (eutrophisation)	nombre	0	0	1	1	3	0	4	n.c
	superficie terre + mer (km²)	0	0	124	1611	376	0	2 112	n.c

Volumes annuels totaux utilisés

Eau superficielle locale hors Durance-Verdon	Millions de m³	27	125	87	471	109	79	898	n.c
Eau superficielle locale Durance-Verdon	Millions de m³	205	20	0	10	0	160	395	n.c
Eau superficielle importée autre que Durance-Verdon	Millions de m³	12	30	10	4	43	0	99	n.c
Eau superficielle importée Durance-Verdon	Millions de m³	1	5	0	923	31	204	1 164	n.c
Eau souterraine (et nappes réalimentées)	Millions de m³	26	21	160	93	70	113	483	n.c

Répartition par type d'usage des volumes utilisés

Usage domestique	Millions de m³	21.2	22.7	236.0	239.4	146.7	71.3	737	n.c
Usage industriel	Millions de m³	49.9	2.4	15.6	205.6	3.6	31.7	309	n.c
Irrigation	Millions de m³	199.7	176.7	5.0	1394.2	107.5	443.6	2 327	n.c
Loisirs	Millions de m³	0.7	2.6	2.4	1.4	2.4	0.6	10	n.c

ENERGIE ET MATIERES PREMIERES									
Eolienne (grand éolien en exploitation ou en chantier)	Puissance en MW	12	0	0	38	36	11.4	97.9	n.c
	nombre de machines	5	0	0	38	22	6	71	n.c
Parcs éoliens	nombre	1	0	0	3	1	2	7	n.c
Zones de développement éolien (ZDE) approuvées ou en cours d'instruction	nombre	0	2	0	1	2	0	5	n.c
Installations photovoltaïques faisant l'objet de rachat (hors centrales)	Puissance en MW *	1.0	0.8	2.8	4.0	8.2	3.0	20	n.c
Centrales photovoltaïques en exploitation ou en construction	Puissance en MW *	17.7	0	0	0	4	0	21.7	n.c
	nombre *	3	0	0	0	1	0	4	n.c
Carrières	nombre	23	35	26	37	33	49	203	n.c
Quantités extraites des carrières à ciel ouvert ou souterraines en 2007	kt	1726	1789	6516	13779	6971	5549	36 330	n.c

* : au 30/09/2009

Données de cadrage

		Alpes de Hte Provence	Hautes Alpes	Alpes Maritimes	Bouches du Rhone	Var	Vaucluse	Région P A C A	France métropolitaine
LOGEMENT - HABITAT									
Résidences principales (secteur HLM)	nombre (2001)	4 561	6 730	34 877	122 734	34 973	28 901	232 776	n.c
	nombre (2007)	5 083	7 239	37 933	126 147	38 796	28 565	243 763	n.c
	Evolution 2001 2007 (%)	11.4%	7.6%	8.8%	2.8%	10.9%	-1.2%	4.7%	n.c
Résidences principales (secteur privé)	nombre (2001)	57 622	47 786	449 720	646 186	366 735	178 357	1 746 406	n.c
	nombre (2007)	64 193	54 714	475 655	688 514	409 104	196 180	1 888 360	n.c
	Evolution 2001 2007 (%)	11.4%	14.5%	5.8%	6.6%	11.6%	10.0%	8.1%	n.c
Résidences secondaires	nombre (2001)	33 182	45 109	149 571	32 040	148 451	17 084	425 437	n.c
	nombre (2007)	33 491	46 354	158 614	37 857	152 965	20 917	450 198	n.c
	Evolution 2001 2007 (%)	0.9%	2.8%	6.0%	18.2%	3.0%	22.4%	5.8%	n.c
Logements vacants	nombre (2001)	11 408	7 750	65 925	83 514	44 310	28 793	241 700	n.c
	nombre (2007)	12 114	8 873	60 442	84 270	40 107	29 590	235 396	n.c
	Evolution 2001 2007 (%)	6.2%	14.5%	-8.3%	0.9%	-9.5%	2.8%	-2.6%	n.c
Logement social au 01/01/08	Nombre *	5 353	7 176	45 652	139 474	37 888	28 804	264 347	4 329 136
	Tx /Résid principales 2007	7.7%	11.6%	8.9%	17.1%	8.5%	12.8%	12.4%	n.c
Logements autorisés	Nombre (2001) **	953	1 250	5 774	8 441	7 369	3 883	27 670	n.c
	Nombre (2002) **	1 148	1 147	4 960	9 715	6 765	3 588	27 323	n.c
	Nombre (2003) **	1 294	1 344	6 211	8 335	6 678	2 767	26 629	n.c
	Nombre (2004) **	1 545	2 083	5 787	8 814	6 132	3 060	27 421	n.c
	Nombre (2005) **	2 152	2 913	5 922	11 279	6 318	3 284	31 868	n.c
	Nombre (2006) **	1 716	2 569	5 666	13 206	7 353	4 520	35 030	n.c
	Nombre (2007) **	945	1 527	3 288	8 637	4 437	2 828	21 662	n.c

* : données MEEDDM / DGALN, EPLS

** : données MEEDDM / DGALN, Sitaldel2

TRANSPORTS									
Parc de voitures particulières : 1er janvier 2009	nombre	87499	74673	584230	1009827	575814	294835	2 626 878	~31 272 000
Nombre d'établissements du secteur des transports : 1er janvier 2008	nombre	283	309	2736	4441	1360	999	10 128	112 533
Flux routiers de marchandises générés par le département (millions de T) : 2008	nombre	5.45	6.69	21.86	79.06	21.13	27.35	161.54	n.c

RISQUES (voir chapitres 12a pour les données sur les risques naturels)									
sites SEVESO	nombre **	6	0	10	55	6	5	82	1 170
dont SEVESO seuil haut	nombre **	5	0	2	43	5	4	59	632
dont SEVESO seuil bas	nombre **	1	0	8	12	1	1	23	538
dont SEVESO stockage souterrain (seuil haut)	nombre **	2	0	0	2	0	0	4	21
ICPE soumises à autorisation, hors SEVESO, hors élevages	nombre **	64	61	190	526	181	268	1 290	~32190

** : chiffres clés 2007 tirés du site www.installationsclassees.ecologie.gouv.fr

1) LE TERRITOIRE ET SON EVOLUTION

- Occupation du sol	13
- Evolution de l'occupation du sol entre 1990 et 2000	14
- Evolution de l'occupation du sol entre 2000 et 2006	15
- Population 2006 et son évolution	16



La base de données géographiques CORINE Land Cover est produite dans le cadre du programme européen CORINE, de coordination de l'information sur l'environnement. Cet inventaire biophysique de l'occupation des terres fournit une information géographique de référence pour 38 Etats européens. La continuité de ce programme et la diffusion des données sont pilotées par l'Agence Européenne pour l'Environnement.

www.eea.europa.eu/fr



En France, le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (CGDD) au sein du MEEDDM est chargé d'en assurer la production, la maintenance et la diffusion.

La base de données CORINE Land Cover 2006, dite CLC 2006, a été réalisée à partir d'images satellitaires de l'année 2006. C'est un véritable référentiel d'occupation du sol, mieux "calé" sur la BD cartographique de l'IGN.

Cette base a été réalisée à partir de la CLC 2000 révisée et de la base des changements 2000-2006 avec CLC 2000.

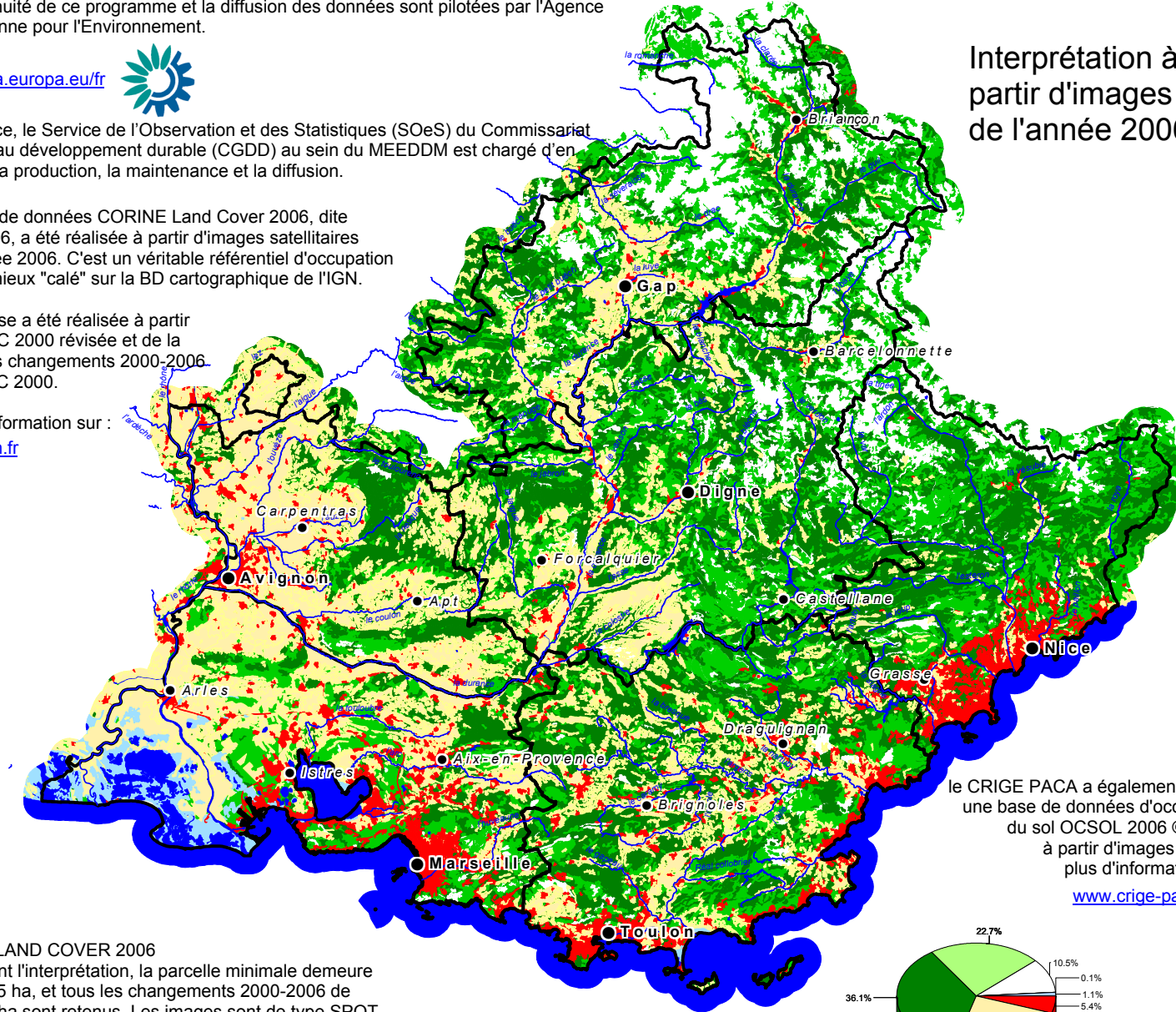
Plus d'information sur : www.ifen.fr

Occupation du sol

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Interprétation à partir d'images de l'année 2006

- Zone urbanisée et infrastructure
- Zone agricole
- Zone boisée
- Végétation arbustive ou herbacée
- Peu ou pas de végétation
- Zone humide
- Plan ou cours d'eau
- Préfecture**
- Sous-Préfecture**

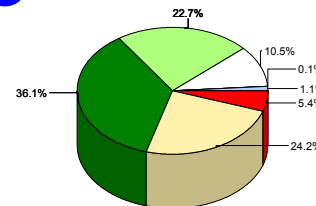


Le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) regroupe depuis le 10 juillet 2008 les services d'observation et d'information statistique de l'environnement (ex-Ifen), de l'énergie et des matières premières, du logement, de la construction et des transports.

Le SOeS a repris les fonctions de l'Institut français de l'environnement (Ifen), du service économie, statistiques et prospective (SESP) et de l'Observatoire de l'énergie, services qui ont maintenant cessé d'exister.

Il est lui-même intégré dans le Commissariat général au développement durable (CGDD) au MEEDDM.

le CRIGE PACA a également réalisé une base de données d'occupation du sol OCSOL 2006 © PACA à partir d'images de 2006 plus d'information sur : www.crige-paca.org



CORINE LAND COVER 2006

Concernant l'interprétation, la parcelle minimale demeure de taille 25 ha, et tous les changements 2000-2006 de plus de 5 ha sont retenus. Les images sont de type SPOT ou IRS, et non plus LANDSAT.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme GMES (Global Monitoring for Environment and Security), visant à fédérer et rationaliser les activités européennes d'observation de la Terre.

Plus d'information sur le site <http://etc-lusi.eionet.europa.eu/CLC2006>

Validité de la carte : décembre 2009

© IGN BdCarto ® - © IFEN - CLC2006 réalisation : DREAL PACA CM occ_sol.wor

Visitez notre site internet : www.paca.developpement-durable.gouv.fr



Cette carte présente un état des évolutions les plus marquantes de l'occupation du sol dans la région PACA de 1990 à 2000. Elle est bâtie à partir des données CORINE LAND COVER disponibles à ces deux dates. On constate une artificialisation importante du territoire près de la côte, ainsi que le long des grandes infrastructures récentes (ligne ou gare TGV, autoroutes) ; selon le cas, ce sont des espaces naturels ou des terrains agricoles qui ont été convertis. Les changements concernent peu les Hautes Alpes, les Alpes de Haute-Provence et la partie non côtière des Alpes-Maritimes.

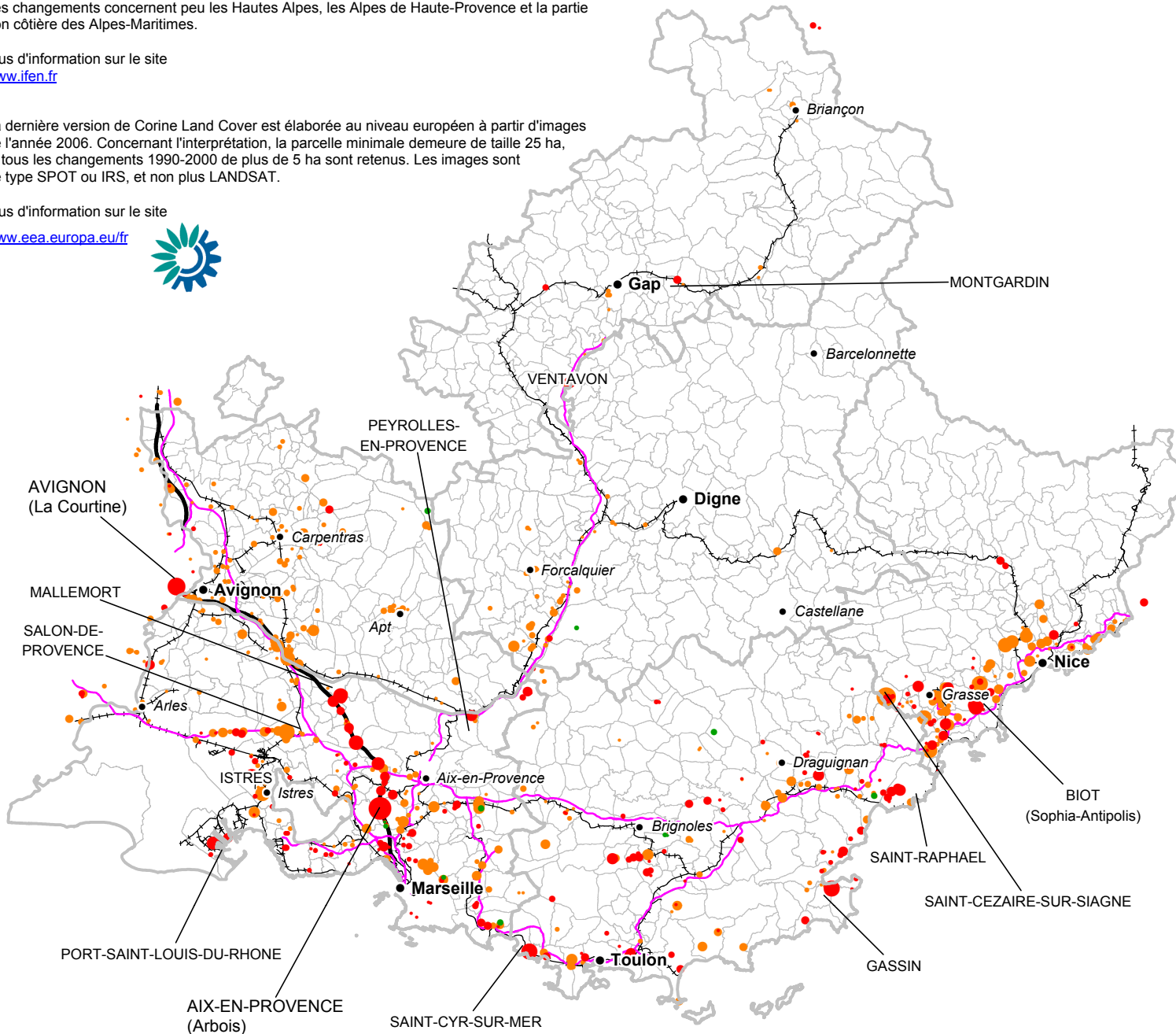
Evolution de l'occupation des sols entre 1990 et 2000

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Plus d'information sur le site www.ifen.fr

La dernière version de Corine Land Cover est élaborée au niveau européen à partir d'images de l'année 2006. Concernant l'interprétation, la parcelle minimale demeure de taille 25 ha, et tous les changements 1990-2000 de plus de 5 ha sont retenus. Les images sont de type SPOT ou IRS, et non plus LANDSAT.

Plus d'information sur le site www.eea.europa.eu/fr



Taille des symboles proportionnelle à la surface des terrains impactés

- terrains naturels artificialisés ○ 170 ha
- terrains agricoles artificialisés ○ 80 ha
- terrains agricoles devenus forêts ○ 20 ha

- Préfecture
- Sous-Préfecture
- Lignes TGV
- Voies ferrées
- Autoroutes

0 75 km

COMMENTAIRE

Cette carte ne traduit pas tous les changements d'occupation du sol, mais seulement les plus significatifs pour la région. Il est important de noter que les zones ayant évolué sont traduites sous forme de disques de taille 25 fois supérieure à la réalité.



Cette carte présente un état des évolutions les plus marquantes de l'occupation du sol dans la région PACA de 2000 à 2006. Elle est bâtie à partir des données CORINE LAND COVER disponibles à ces deux dates. On constate une artificialisation importante du territoire près de la côte, ainsi que le long des grandes infrastructures récentes (ligne ou gare TGV, autoroutes) ; selon le cas, ce sont des espaces naturels ou des terrains agricoles qui ont été convertis. Les changements concernent la partie non côtière des Alpes-Maritimes.

Evolution de l'occupation des sols entre 2000 et 2006

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Plus d'information sur le site
www.ifen.fr

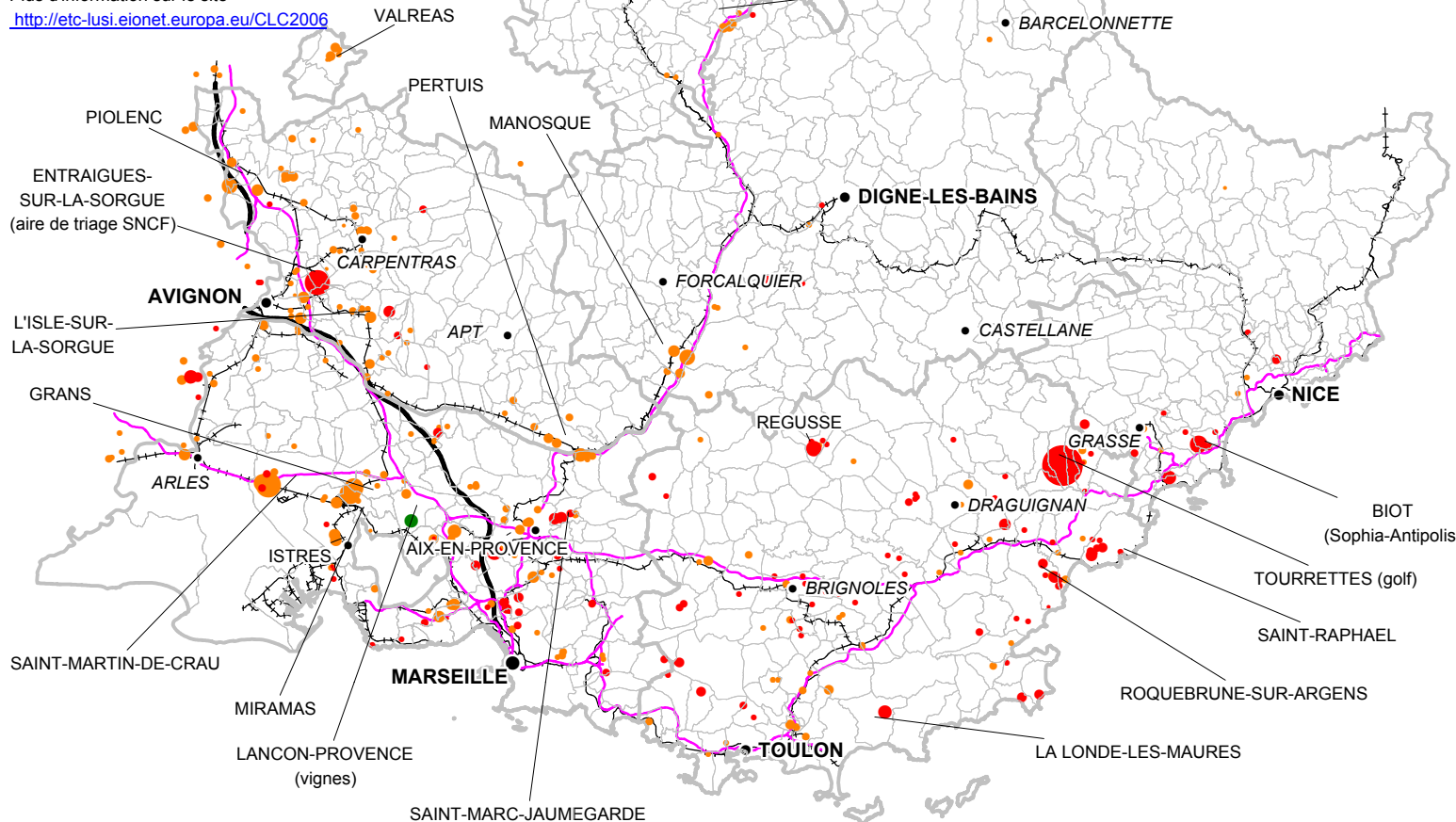
La dernière version de Corine Land Cover est élaborée au niveau européen à partir d'images de l'année 2006. Concernant l'interprétation, la parcelle minimale demeure de taille 25 ha, et tous les changements 2000-2006 de plus de 5 ha sont retenus. Les images sont de type SPOT ou IRS, et non plus LANDSAT.

www.eea.europa.eu/fr



Ce projet s'inscrit dans le programme GMES (Global Monitoring for Environment and Security), visant à fédérer et rationaliser les activités européennes d'observation de la Terre.

Plus d'information sur le site
<http://etc-lusi.eionet.europa.eu/CLC2006>



Taille des symboles proportionnelle à la surface des terrains impactés

- terrains naturels artificialisés ○ 170 ha
- terrains agricoles artificialisés ○ 80 ha
- terrains agricoles devenus forêts ○ 20 ha

- Préfecture
- Sous-Préfecture

- Lignes TGV
- Voies ferrées
- Autoroutes



COMMENTAIRE

Cette carte ne traduit pas tous les changements d'occupation du sol, mais seulement les plus significatifs pour la région. Il est important de noter que les zones ayant évolué sont traduites sous forme de disques de taille 25 fois supérieure à la réalité.



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

Validité de la carte : décembre 2009

© IGN BdCarto © IFEN - CLC2006 et 2000 DREAL PACA Réalisation CM evol_occ_sol.wor
 Visitez notre site internet : www.paca.developpement-durable.gouv.fr

2) AMENAGEMENT, PLANIFICATION

- Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et schémas directeurs (SD)19
- Plans locaux d'urbanisme, cartes communales et plans d'occupation des sols20
- Accessibilité numérique : Carte de la couverture ADSL21



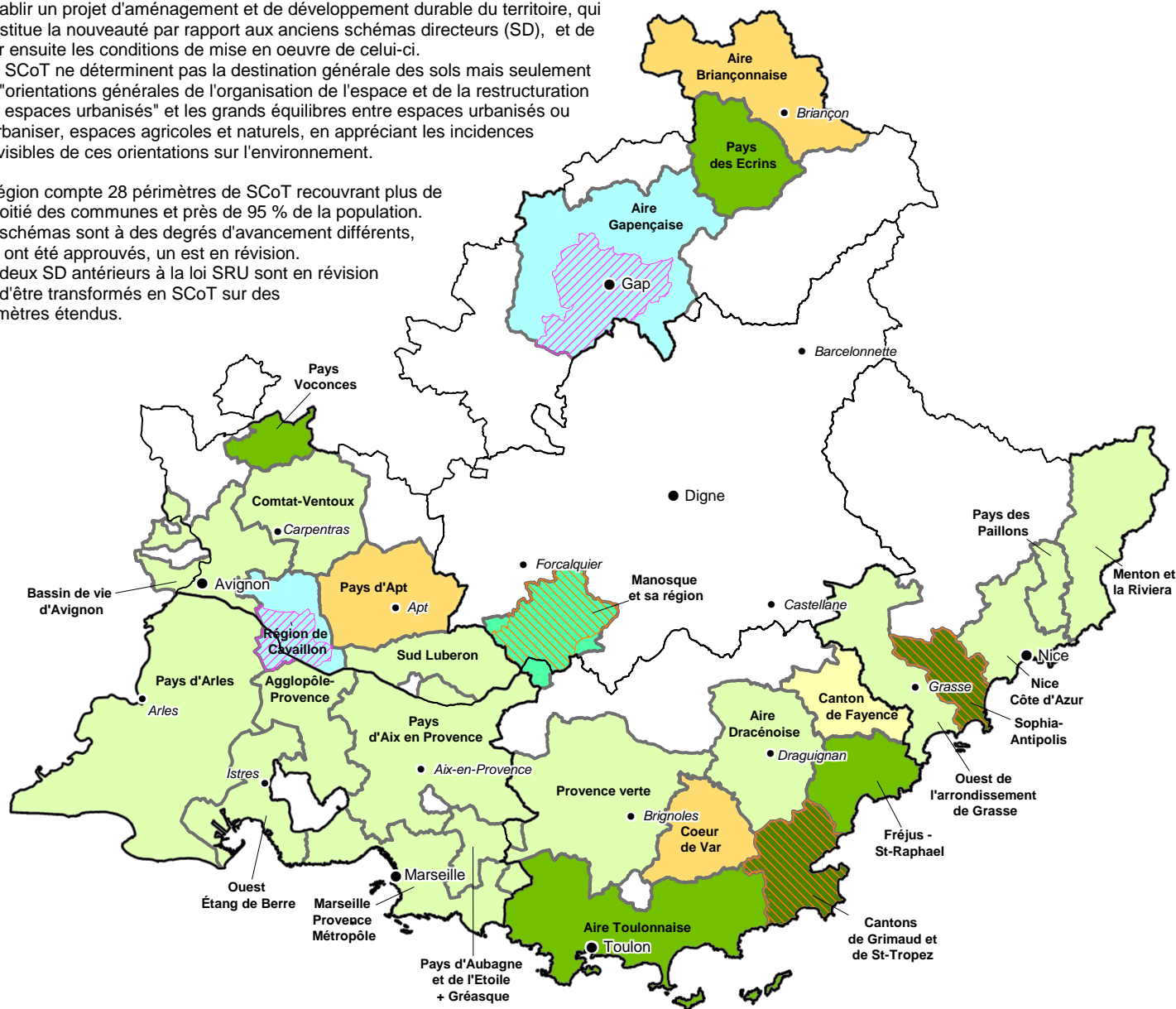
Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et schémas directeurs (SD)

Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Selon les termes de l'article L.122-1 du code de l'urbanisme, les SCoT ont pour objet d'établir un projet d'aménagement et de développement durable du territoire, qui constitue la nouveauté par rapport aux anciens schémas directeurs (SD), et de fixer ensuite les conditions de mise en oeuvre de celui-ci.

Les SCoT ne déterminent pas la destination générale des sols mais seulement les "orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés" et les grands équilibres entre espaces urbanisés ou à urbaniser, espaces agricoles et naturels, en appréciant les incidences prévisibles de ces orientations sur l'environnement.

La région compte 28 périmètres de SCoT recouvrant plus de la moitié des communes et près de 95 % de la population. Les schémas sont à des degrés d'avancement différents, trois ont été approuvés, un est en révision. Les deux SD antérieurs à la loi SRU sont en révision afin d'être transformés en SCoT sur des périmètres étendus.



Schémas en vigueur

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) (3)
- Schémas directeurs (SD) (2)

Etat d'avancement au 1er janvier 2009

- Périmètre du SCoT arrêté (1)
- Etablissement public support du SCoT créé (3)
- SCoT en élaboration: délibération prise (15)
- SCoT en élaboration: projet arrêté (4)
- SCoT approuvé (2)
- SD en révision: délibération prise (2)
- SCoT en révision: délibération prise (1)

- Préfecture
- Sous préfecture

— Limites de département



Réglementation

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ont été créés par la loi "Solidarité et Renouvellement Urbain" (SRU) du 13 décembre 2000.

Rôle de la DREAL

En collaboration avec les DDT(M), la DREAL est associée à l'élaboration des SCoT, notamment lors de la rédaction du Porter à Connaissance et des avis de l'État. La DREAL participe à l'élaboration de l'avis du Préfet de département, autorité environnementale.



validité de la carte : Décembre 2009

© IGN BdCarto © - © DREAL PACA Réalisation : AMV
Source : MEEDDM / DGALN

Visitez notre site internet : www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Plans locaux d'urbanisme (PLU), cartes communales (CC) et plans d'occupation des sols (POS)

Le PLU est codifié essentiellement aux articles L.123 et suivants et R.123 et suivants du code de l'urbanisme .

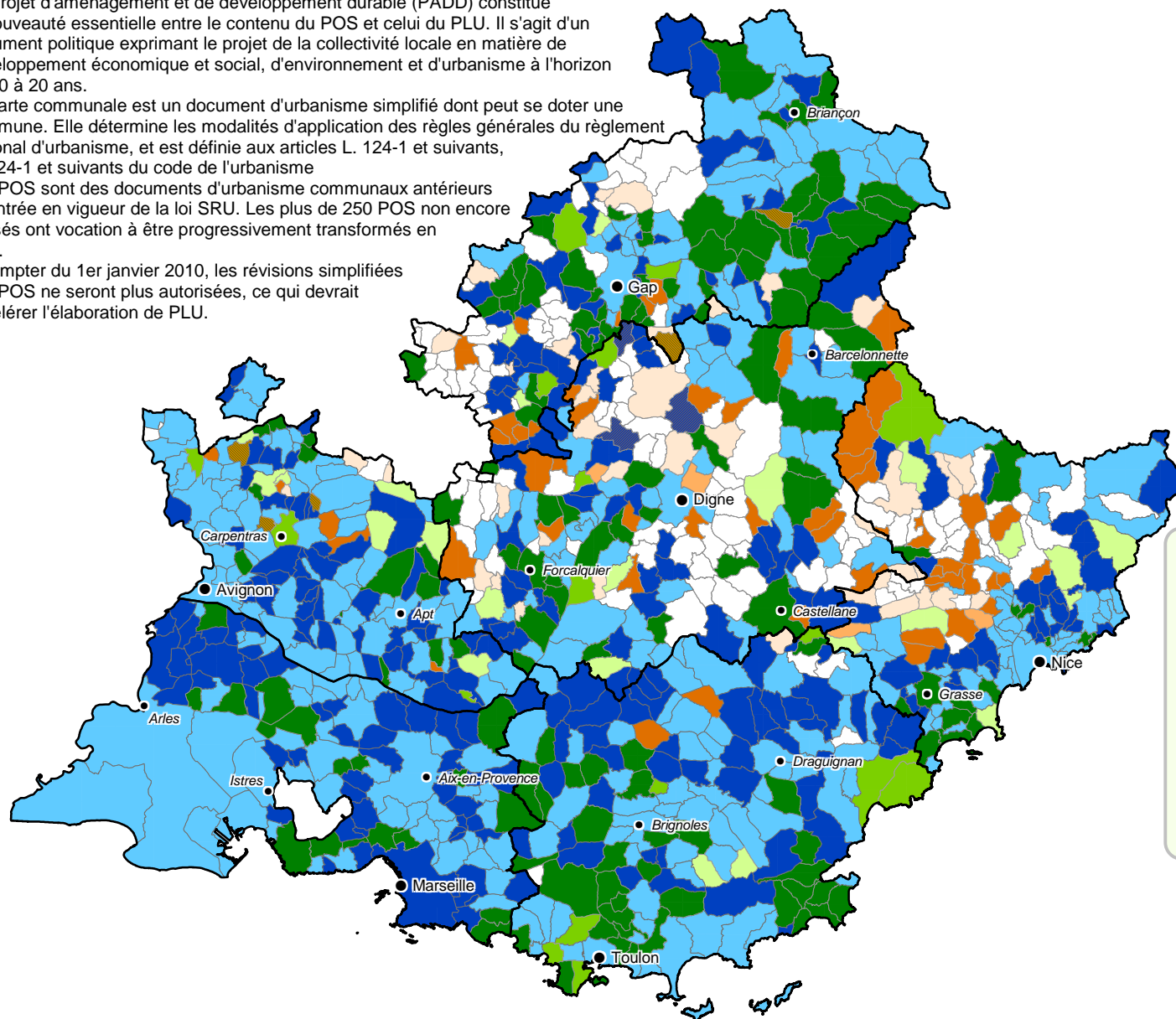
Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) constitue la nouveauté essentielle entre le contenu du POS et celui du PLU. Il s'agit d'un document politique exprimant le projet de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

La carte communale est un document d'urbanisme simplifié dont peut se doter une commune. Elle détermine les modalités d'application des règles générales du règlement national d'urbanisme, et est définie aux articles L. 124-1 et suivants, R. 124-1 et suivants du code de l'urbanisme

Les POS sont des documents d'urbanisme communaux antérieurs à l'entrée en vigueur de la loi SRU. Les plus de 250 POS non encore révisés ont vocation à être progressivement transformés en PLU.

A compter du 1er janvier 2010, les révisions simplifiées des POS ne seront plus autorisées, ce qui devrait accélérer l'élaboration de PLU.

Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur



Etat d'avancement des documents d'urbanisme au 1er janvier 2009

□ Règlement national d'urbanisme	(112)
□ POS en révision	(293)
■ POS approuvé	(260)
■ POS approuvé CC en élaboration	(3)
□ CC en élaboration	(40)
□ CC en révision	(4)
■ CC approuvée	(55)
■ CC approuvée - PLU en élaboration	(5)
□ PLU en élaboration	(24)
□ PLU en révision	(17)
■ PLU approuvé	(150)

- Préfecture
- sous préfecture
- Limites de département

0 75 km

Réglementation

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les Cartes Communales (CC) ont été créés par la loi "Solidarité et Renouveau Urbain" (SRU) du 13 décembre 2000.

Rôle de la DREAL

La DREAL PACA met à disposition des DDT(M) les informations relevant de ses compétences (risques technologiques et naturels, biodiversité, infrastructures nationales, énergie...) pour l'élaboration des Porter à Connaissance.

La DREAL participe à l'élaboration de l'avis du Préfet de département, autorité environnementale, sur certains PLU (communes de plus de 5 000 ha et de plus de 10 000 hab., ainsi que les projets qui impactent des zones Natura 2000)

Environ 17% des communes disposent d'un PLU approuvé, et près de 340 plans sont en cours de révision ou d'élaboration.

Plus de 100 communes ont opté pour la Carte Communale, et une centaine d'autres continuent de dépendre du Règlement National d'Urbanisme.



validité de la carte : décembre 2009

© IGN BdCarto © - © DREAL PACA Réalisation : amv
Source : MeedDM / DGALN

Visitez notre site internet : www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Accessibilité numérique : Carte de la couverture ADSL

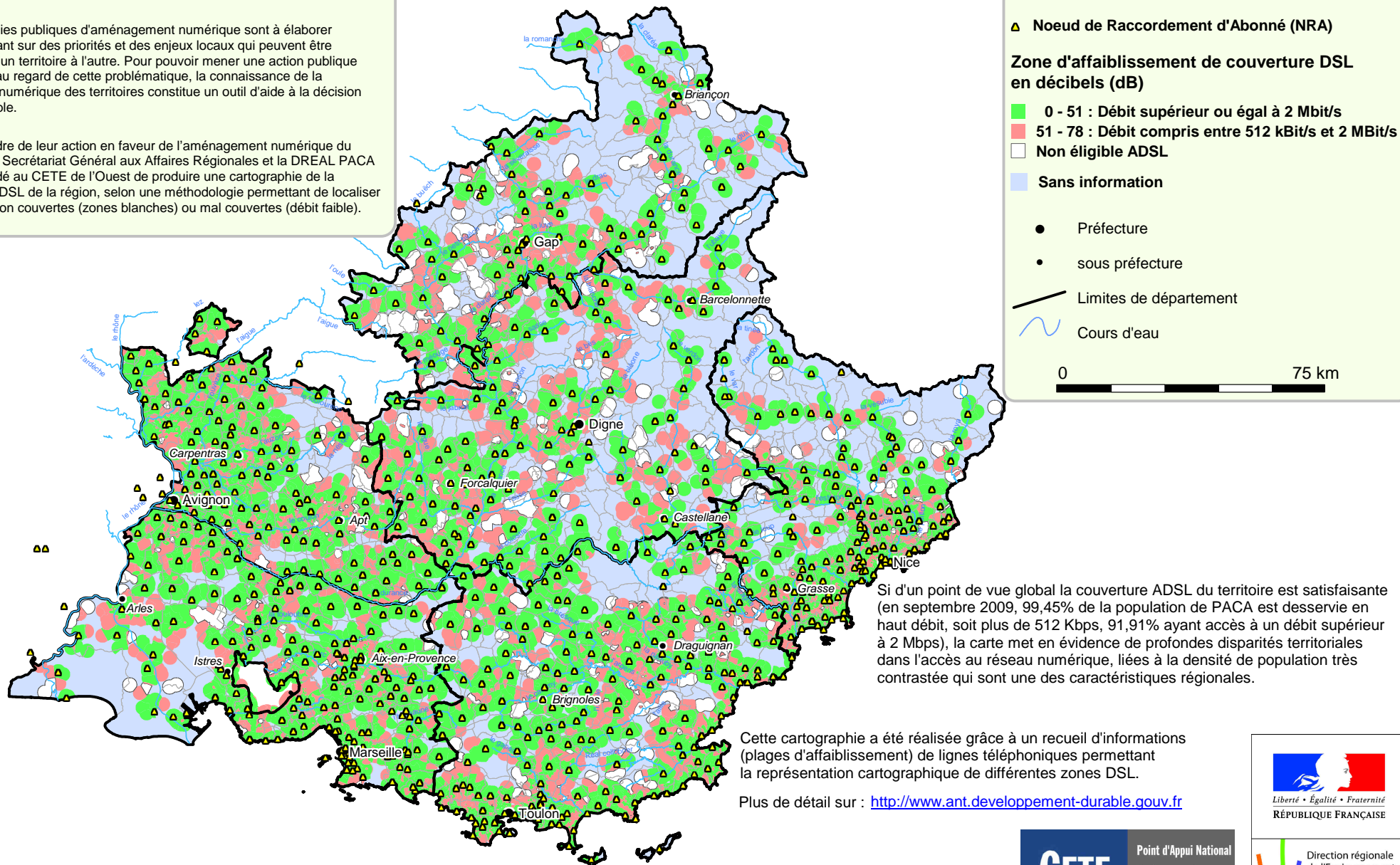
RÔLE DE LA DREAL

L'accès aux réseaux numériques est aujourd'hui une dimension essentielle de la compétitivité des territoires et un service attendu des populations.

Des stratégies publiques d'aménagement numérique sont à élaborer en s'appuyant sur des priorités et des enjeux locaux qui peuvent être différents d'un territoire à l'autre. Pour pouvoir mener une action publique pertinente au regard de cette problématique, la connaissance de la couverture numérique des territoires constitue un outil d'aide à la décision indispensable.

Dans le cadre de leur action en faveur de l'aménagement numérique du territoire, le Secrétariat Général aux Affaires Régionales et la DREAL PACA ont demandé au CETE de l'Ouest de produire une cartographie de la couverture DSL de la région, selon une méthodologie permettant de localiser les zones non couvertes (zones blanches) ou mal couvertes (débit faible).

Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur



3) AIR, CLIMAT

- Etat de la pollution de l'air par l'ozone23
- Etat de la pollution de l'air par les matières en suspension24
- Changement climatique observé : températures25
- Changement climatique observé : précipitations26



Etat de la pollution de l'air par l'ozone

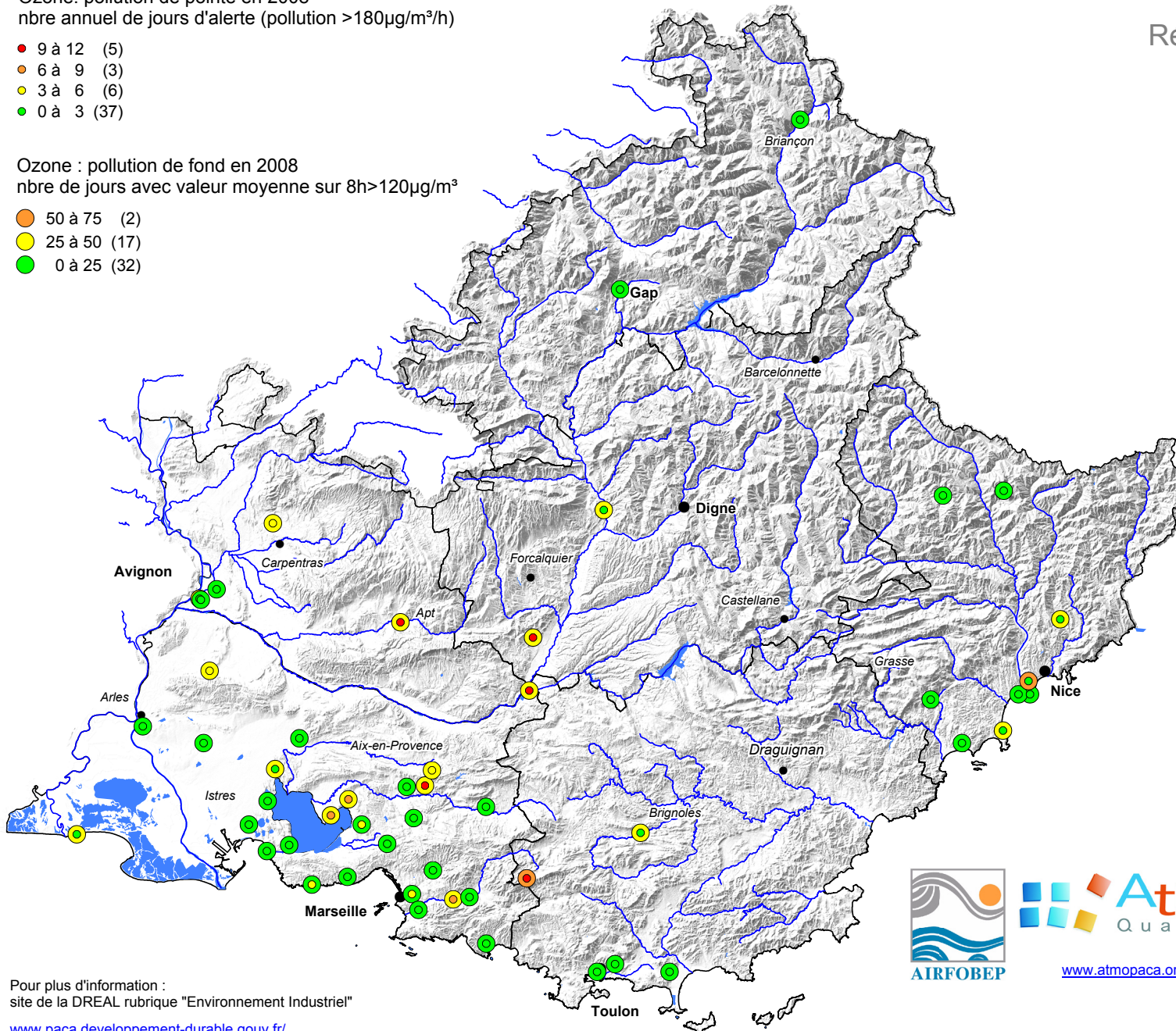
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Ozone: pollution de pointe en 2008
nbre annuel de jours d'alerte (pollution >180µg/m³/h)

- 9 à 12 (5)
- 6 à 9 (3)
- 3 à 6 (6)
- 0 à 3 (37)

Ozone : pollution de fond en 2008
nbre de jours avec valeur moyenne sur 8h >120µg/m³

- 50 à 75 (2)
- 25 à 50 (17)
- 0 à 25 (32)



COMMENTAIRE

Deux associations sont agréées pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA) en région PACA : Airfobep sur l'ouest du département des Bouches du Rhône et Atmo PACA sur le reste du territoire régional.

La présente carte s'intéresse à la pollution par l'ozone et utilise les données des 47 stations fixes de mesure, dont on présente la synthèse.

- En PACA, pour la pollution de pointe, quatre seuils sont actuellement utilisés :

- niveau 1 Risque de dépassement du seuil de 240 µg/m³/h,
- niveau 1 renforcé constat ou risque aggravé de dépassement du seuil de 240 µg/m³/h,
- niveau 2 constat de dépassement de 300 µg/m³ durant 3 h consécutives,
- niveau 3 constat de dépassement de 360 µg/m³/h.

- En cas de pics, deux types d'actions sont engagées : une procédure d'information-recommandation dès dépassement du seuil de 180 µg/m³ en moyenne horaire (déléguée aux AASQA), des mesures d'urgence mises en œuvre par le Préfet de Défense de la zone Sud qui imposent des actions de réduction sur les principaux émetteurs industriels et des réductions de vitesse pour les transports.

L'année 2003 reste l'année de référence en terme de pics d'ozone, du fait d'une situation météorologique particulière ayant conduit à un nombre record de pics de pollution.

La région PACA est également concernée par la pollution de fond à l'ozone. La carte indique le nombre de jours où la valeur moyenne sur 8 heures a été supérieure à 120 µg/m³.



www.atmopaca.org

www.airfobep.org



Pour plus d'information :
site de la DREAL rubrique "Environnement Industriel"

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

validité de la carte : décembre 2009

© IGN BdCarto et BdAlti® - Réalisation : DIREN PACA CM 03.wor
Sources : DIREN, AIRFOBEP, AIRMARIAIX, QUALITAIR

Visitez notre site internet : www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Etat de la pollution de l'air par les matières en suspension

Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

pollution de pointe aux particules en suspension <10µm en 2008
nb de jours >50µg/m³

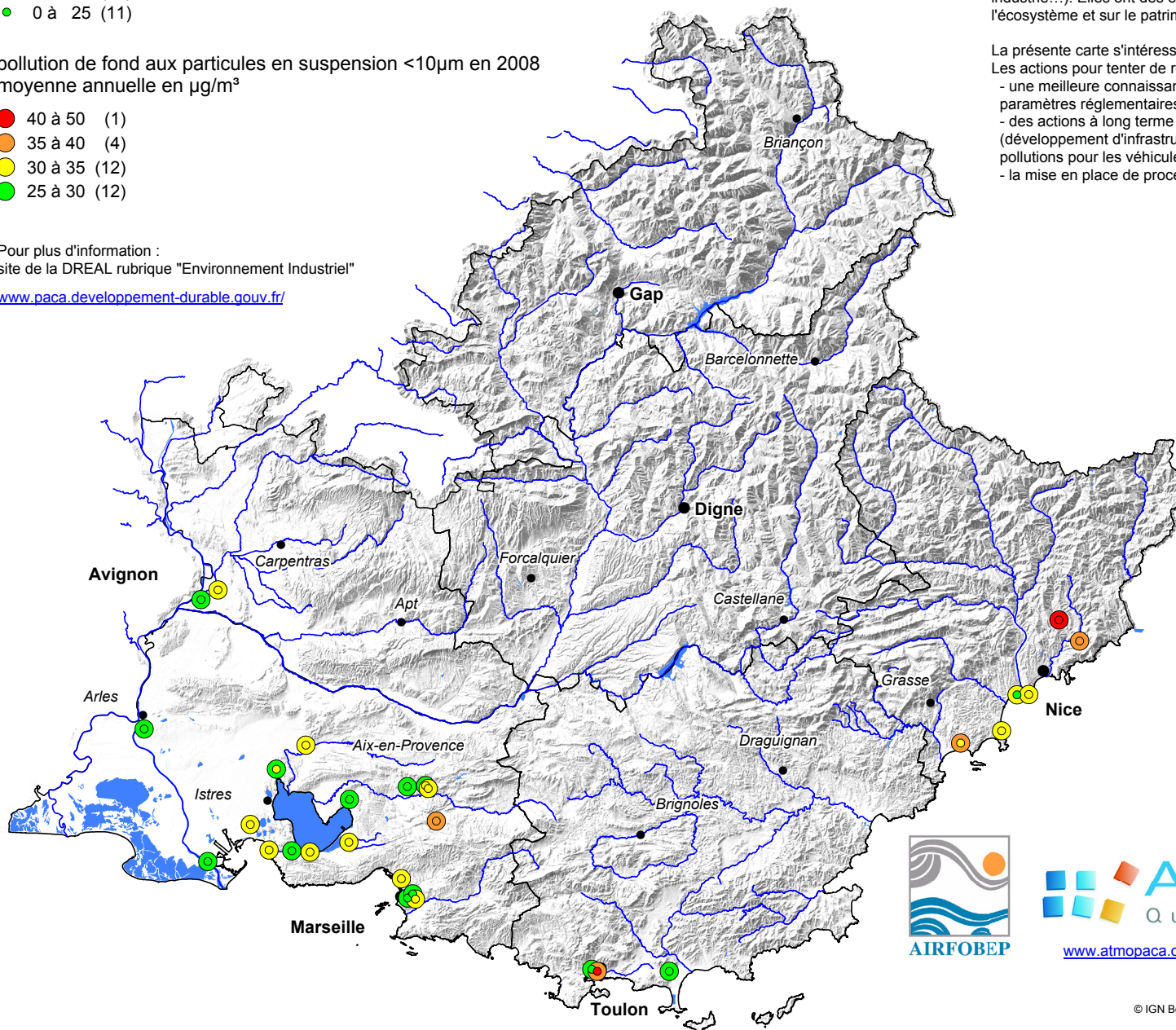
- 75 à 100 (2)
- 50 à 75 (2)
- 25 à 50 (14)
- 0 à 25 (11)

pollution de fond aux particules en suspension <10µm en 2008
moyenne annuelle en µg/m³

- 40 à 50 (1)
- 35 à 40 (4)
- 30 à 35 (12)
- 25 à 30 (12)

Pour plus d'information :
site de la DREAL rubrique "Environnement Industriel"

www.paca.developpement-durable.gouv.fr/



La matière particulaire est constituée de particules solides ou liquides en suspension dans l'air. Les particules proviennent de sources naturelles (sel de mer, éruption volcanique, feux de forêt, érosion éolienne des sols par le vent) comme d'activités humaines (transports, chauffage, industrie...). Elles ont des effets variables en fonction de leur taille et de leur nature sur la santé, sur l'écosystème et sur le patrimoine bâti.

La présente carte s'intéresse à la pollution par les particules PM10 (d'un diamètre inférieur à 10 µm).

Les actions pour tenter de réduire la pollution aux particules portent sur :

- une meilleure connaissance des émissions industrielles (les PM10 ne faisant pas partie des paramètres réglementaires à analyser jusqu'à présent) ;
- des actions à long terme concernant le transport : politique globale de réduction du trafic (développement d'infrastructures, plans de déplacement, transports collectifs), normes anti pollutions pour les véhicules.
- la mise en place de procédure d'information recommandation des populations.

Tous les départements de la région PACA sont concernés par cette procédure d'information-recommandation, à l'exception des départements alpins : Alpes de Haute-Provence et Hautes-Alpes. Dans un premier temps, du fait de la complexité des phénomènes et de la difficulté à les anticiper, il n'y a pas de mesures d'urgence : il s'agit de diffuser uniquement des recommandations sanitaires et comportementales.

Les valeurs limites pour les PM10 sont applicables depuis l'année 2005. La nouvelle Directive Européenne du 21 mai 2008 prévoit une procédure autorisant un délai supplémentaire de trois ans, à compter de l'entrée en vigueur de la Directive, soit juin 2011, sous condition dans les secteurs où il est difficile de respecter certaines valeurs limites. Afin d'obtenir ce report, l'État membre devra prouver la mise en oeuvre de cette réglementation et l'existence de mesures de lutte antipollution.

En région PACA, cette demande de report concernerait les grandes agglomérations (Aix-Marseille, Nice, Toulon et Avignon) et la zone de Fos - Étang de Berre. Une réponse négative de la Commission conduirait à une procédure de contentieux.

La Commission européenne a annoncé le 20 novembre 2009 avoir envoyé un avertissement à huit États membres qui ont demandé un report de délai dont la France concernant les dépassements en particules PM10 qui persistent. Pour le long terme, le Grenelle de l'environnement a retenu des objectifs ambitieux de réduction de la pollution particulaire :

- réduire de 30% en 2015 par rapport à aujourd'hui les teneurs en particules fines dans l'air PM2.5 (particules de taille inférieure à 2,5 µm de diamètre) ;
- adopter comme référence en France une valeur cible de 15 µg/m³ de PM2.5 dans l'air ambiant applicable dès 2010, et transformer cette valeur en valeur limite (c'est-à-dire dont le respect est obligatoire) en 2015.

Outre les particules, le respect des valeurs limites pour les oxydes d'azote et benzène est également un objectif prioritaire.



Atmopaca
Qualité de l'Air

www.atmopaca.org

www.airfobep.org

validité de la carte : décembre 2009

© IGN BdCarto et BdAlt® - Réalisation : DIREN PACA CM pm10.wor
Sources : DIREN, AIRFOBEP, AIRMARAIX, QUALITAIR

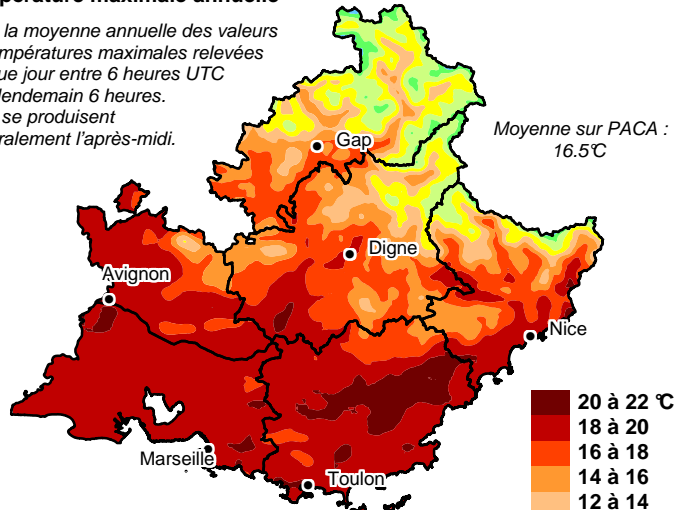
Visitez notre site internet : www.paca.developpement-durable.gouv.fr/



Normales des températures annuelles sur la période 1971-2000

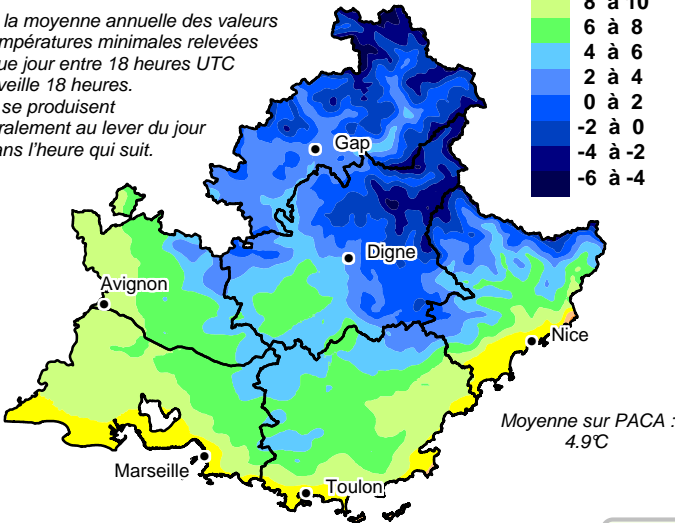
Température maximale annuelle

C'est la moyenne annuelle des valeurs de températures maximales relevées chaque jour entre 6 heures UTC et le lendemain 6 heures. Elles se produisent généralement l'après-midi.



Température minimale annuelle

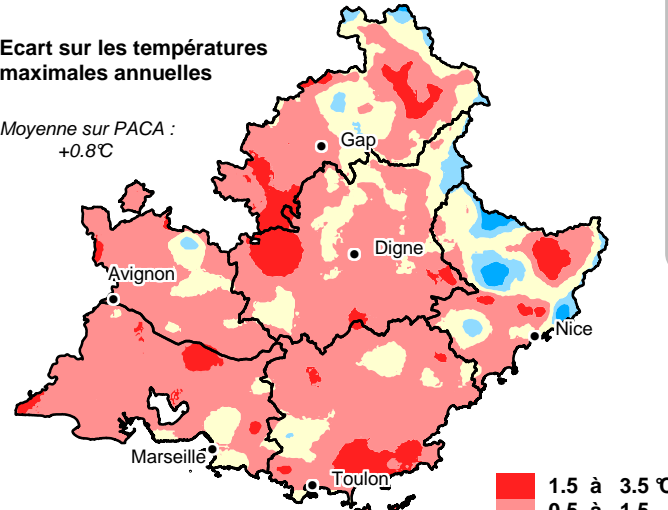
C'est la moyenne annuelle des valeurs de températures minimales relevées chaque jour entre 18 heures UTC et la veille 18 heures. Elles se produisent généralement au lever du jour ou dans l'heure qui suit.



Ecart à la normale 1971-2000 des températures annuelles sur la période 1999-2008

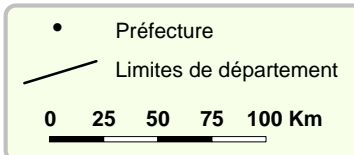
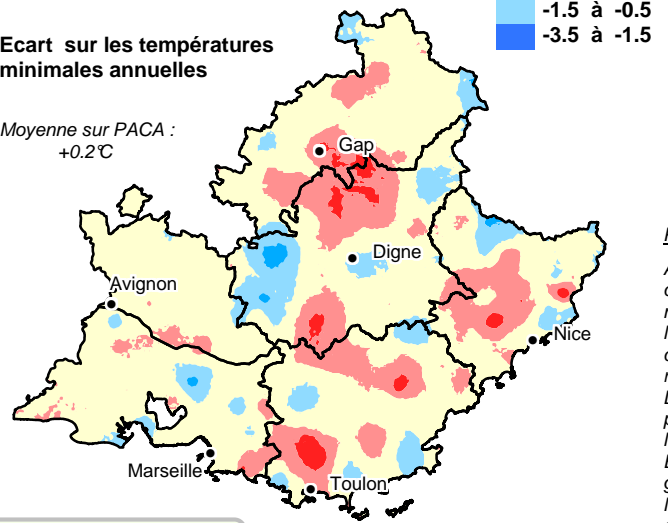
Ecart sur les températures maximales annuelles

Moyenne sur PACA : +0.8°C



Ecart sur les températures minimales annuelles

Moyenne sur PACA : +0.2°C



Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

RÔLE DE L'ÉTAT

METEO FRANCE est un établissement public à caractère administratif qui a en charge la surveillance et l'étude du climat, ainsi que son évolution. Ces missions ne peuvent être menées à bien que grâce à la mesure et l'archivage des données de précipitations et de températures d'un large réseau d'observations et sur de longues périodes. Les modélisations climatiques réalisées permettent d'établir des fourchettes d'évolution de ces paramètres pour le 21^e siècle.

La DREAL a pour mission d'animer la politique climat :

- Sensibiliser, informer, animer les acteurs internes et externes, sur le changement climatique
- co-élaborer, avec le Conseil Régional, le schéma régional Climat Air Energie et promouvoir les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET).

Changement climatique observé : les températures normales et leur évolution sur la dernière décennie

Sur la région PACA, ces 10 dernières années ont été plus chaudes que la normale 1971-2000, l'excédent étant plus important sur les valeurs maximales que minimales.

L'augmentation des températures en France au cours du 20^e siècle est de l'ordre de 1°C. Le réchauffement est légèrement plus marqué sur le Sud que sur le Nord du pays. La température a davantage augmenté en fin de nuit (température minimale) que le jour (température maximale). Les 10 années les plus chaudes du siècle sont toutes postérieures à 1988.

Les projections issues des modèles climatiques du GIEC pour le 21^e siècle présentent une hausse très sensible des températures moyennes annuelles sur l'ensemble du bassin méditerranéen.

PRECISIONS SUR LES DONNEES:

Au 1^{er} janvier 2009, Météo-France dispose d'environ 2400 points de mesure des températures dans sa Base de Données Climatologiques pour la France métropolitaine, dont 196 en région PACA. Ces données, disponibles sur de longues périodes (quelquefois plus de 100 ans), permettent par l'établissement de statistiques, de définir le climat moyen en un lieu, mais aussi d'étudier la récurrence de phénomènes extrêmes.

Les valeurs normales utilisées ici sont établies à partir de séries de températures disponibles sur les 30 ans de la période de référence 1971-2000. Elles sont spatialisées à une maille de 1 km grâce à la méthode AURELHY, développée par Météo-France, qui utilise l'information « relief » d'un modèle numérique de terrain fourni par l'I.G.N © pour améliorer la cartographie des précipitations et des températures.



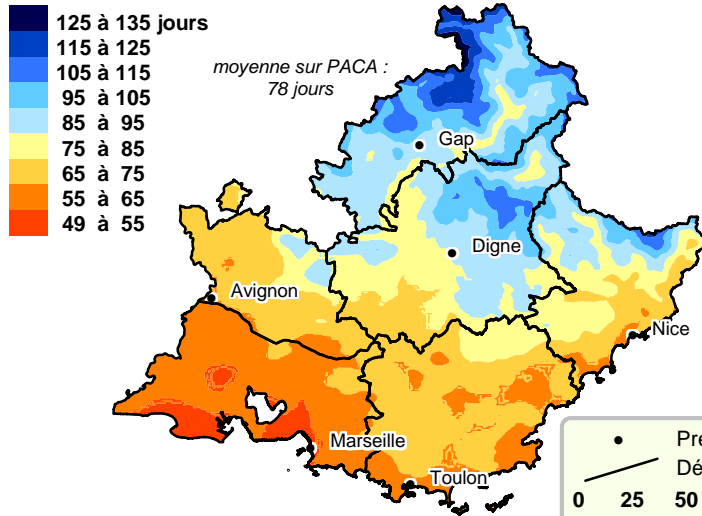
Pour en savoir plus, consultez le portail de Météo-France sur le changement climatique : <http://climat.meteofrance.com/>

validité de la carte : Janvier 2010

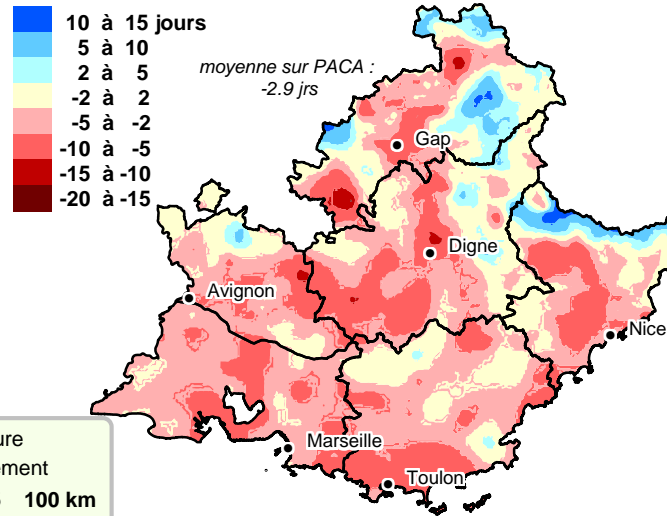
© METEO FRANCE - © IGN BdCarto/RGC © DREAL PACA Réalisation CB (TE4a_temperature.WOR)

Visitez notre site internet : www.paca.developpement-durable.gouv.fr

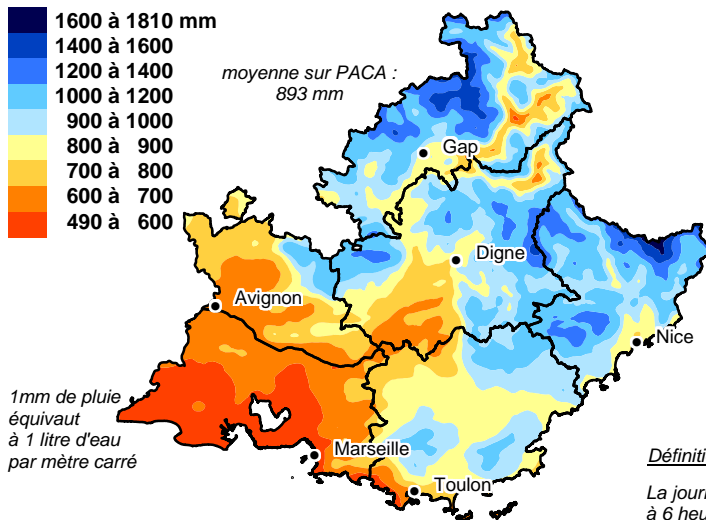
Nombre annuel moyen de jours avec précipitations \geq 1mm sur la période 1971-2000



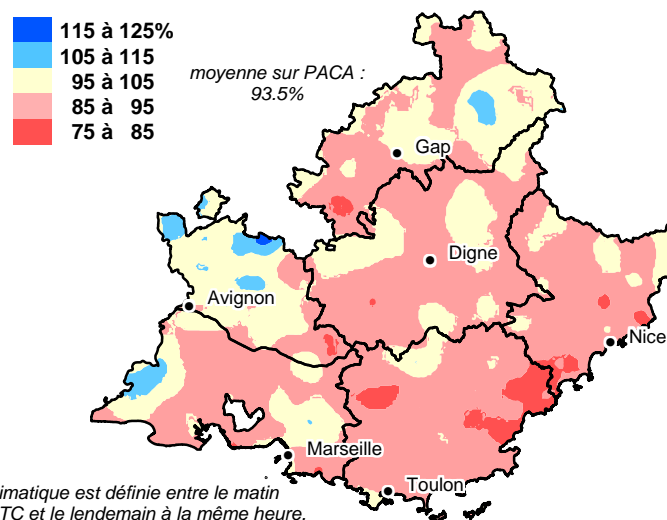
Ecart à la normale 1971-2000 du nombre annuel moyen de jours avec précipitations \geq 1mm sur la période 1999-2008



Cumul moyen annuel de précipitations sur la période 1971-2000



Rapport à la normale 1971-2000 du cumul annuel moyen de précipitations sur la période 1999-2008



Définitions

La journée climatique est définie entre le matin à 6 heures UTC et le lendemain à la même heure. Le seuil de 1 mm par journée est utilisé par Météo France pour distinguer les jours pluvieux en écartant le phénomène de rosée.

RÔLE DE L'ÉTAT

METEO FRANCE est un établissement public à caractère administratif qui a en charge la surveillance et l'étude du climat, ainsi que son évolution. Ces missions ne peuvent être menées à bien que grâce à la mesure et l'archivage des données de précipitations et de températures d'un large réseau d'observations et sur de longues périodes. Les modélisations climatiques réalisées permettent d'établir des fourchettes d'évolution de ces paramètres pour le 21^e siècle.

La DREAL a pour mission d'animer la politique climat :

- Sensibiliser, informer, animer les acteurs internes et externes, sur le changement climatique
- co-élaborer, avec le Conseil Régional, le schéma régional Climat Air Energie et promouvoir les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET).

Changement climatique observé :

les précipitations normales et leur évolution sur la dernière décennie

Sur la région Paca les quantités de pluies annuelles sont les plus faibles sur les Bouches-du-Rhône et le littoral du Var (moins de 700 mm en moyenne par an, réparties en 60 à 70 jours de pluie). Sur les Alpes du Sud les pluies sont plus importantes (environ 1400 mm tombant en 120 jours) sauf en haute vallée de la Durance.

Sur la dernière décennie le nombre de jours de pluie n'a pas significativement évolué. En revanche, les quantités d'eau annuelles ont été généralement de 10 % plus faibles que la normale.

Les projections issues des modèles climatiques du GIEC pour le 21^e siècle présentent une baisse sensible des quantités de précipitations annuelles sur l'ensemble du bassin méditerranéen.

PRECISIONS SUR LES DONNEES:

Au 1er janvier 2009, Météo-France dispose d'environ 4000 points de mesure de la pluie dans sa Base de Données Climatologiques pour la France métropolitaine, dont 281 en région PACA. Ces données, disponibles sur de longues périodes (quelquefois plus de 100 ans), permettent par l'établissement de statistiques de définir le climat moyen en un lieu, mais aussi d'étudier la récurrence de phénomènes extrêmes.

Les valeurs normales utilisées ici sont établies à partir de séries de précipitations disponibles sur les 30 ans de la période de référence 1971-2000. Elles sont spatialisées à une maille de 1 km grâce à la méthode AURELHY, développée par Météo-France, qui utilise l'information « relief » d'un modèle numérique de terrain fourni par l'I.G.N © pour améliorer la cartographie des précipitations et des températures.

validité de la carte : Janvier 2010

© METEO FRANCE - © IGN BdCarto/RGC © DREAL PACA Réalisation CB (TE4a_temperature.WOR)

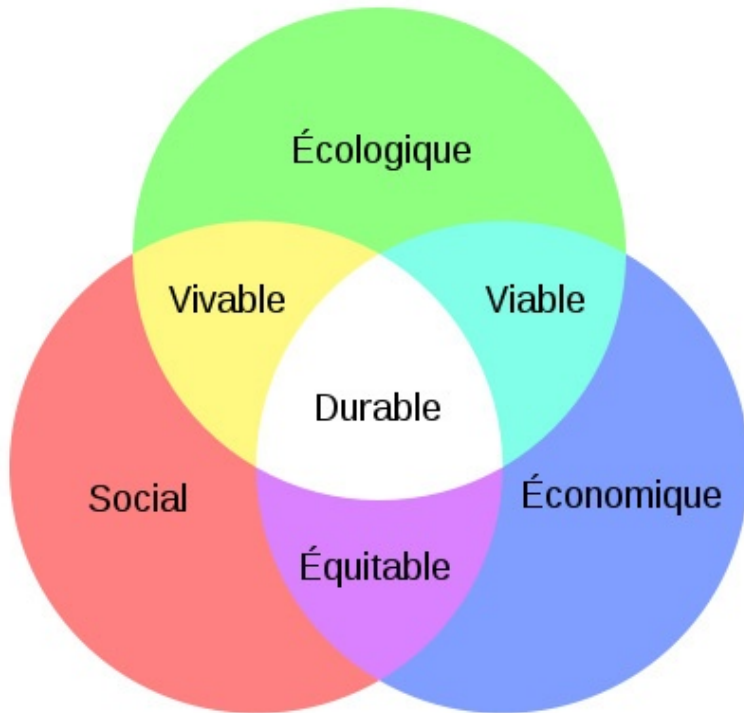
Visitez notre site internet : www.paca.developpement-durable.gouv.fr



Pour en savoir plus, consultez le portail de Météo-France sur le changement climatique : <http://climat.meteofrance.com/>

4) POLITIQUES TERRITORIALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

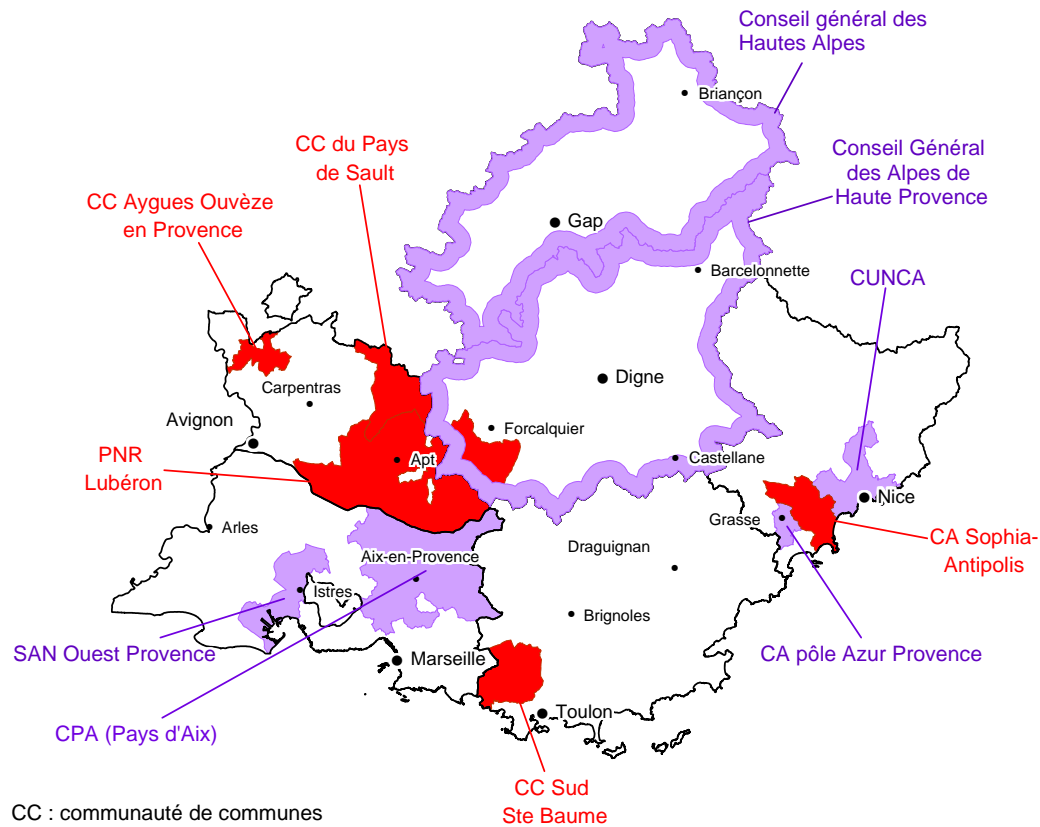
- Les chartes pour l'Environnement	29
- Les agendas 21 locaux	30
- Plans locaux énergie environnement (PLEE)	31
- Etat d'avancement des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).....	32
- Etat d'avancement des contrats de milieu.....	33
- Synthèse des dispositifs territoriaux porteurs de développement durable.....	34



Les chartes pour l'Environnement

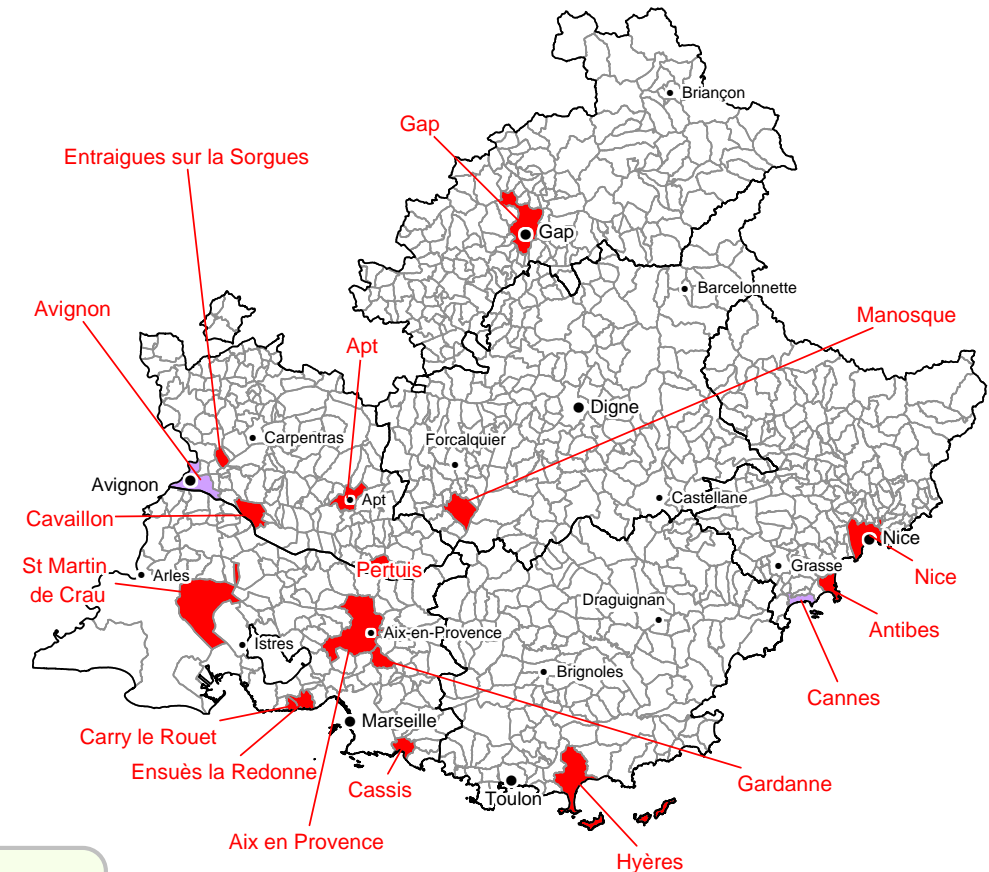
Région Provence Alpes Côte d'Azur

Chartes supra-communales



CC : communauté de communes
 CA : communauté d'agglomération
 CU : communauté urbaine
 SAN : syndicat d'agglomération nouvelle

Chartes Communales



- Charte terminée
- Charte en cours
- Limites de département
- Limites de commune
- Préfecture**
- Sous-Préfecture*

ROLE DE LA DREAL

La DREAL accompagne les collectivités dans la mise en place de leur charte pour l'environnement et participe aux comités de suivi tout au long de leur mise en oeuvre.

Validité de la carte : décembre 2009

© IGN BdCarto © - © DREAL PACA Réalisation : DREAL PACA CM Chartes.wor

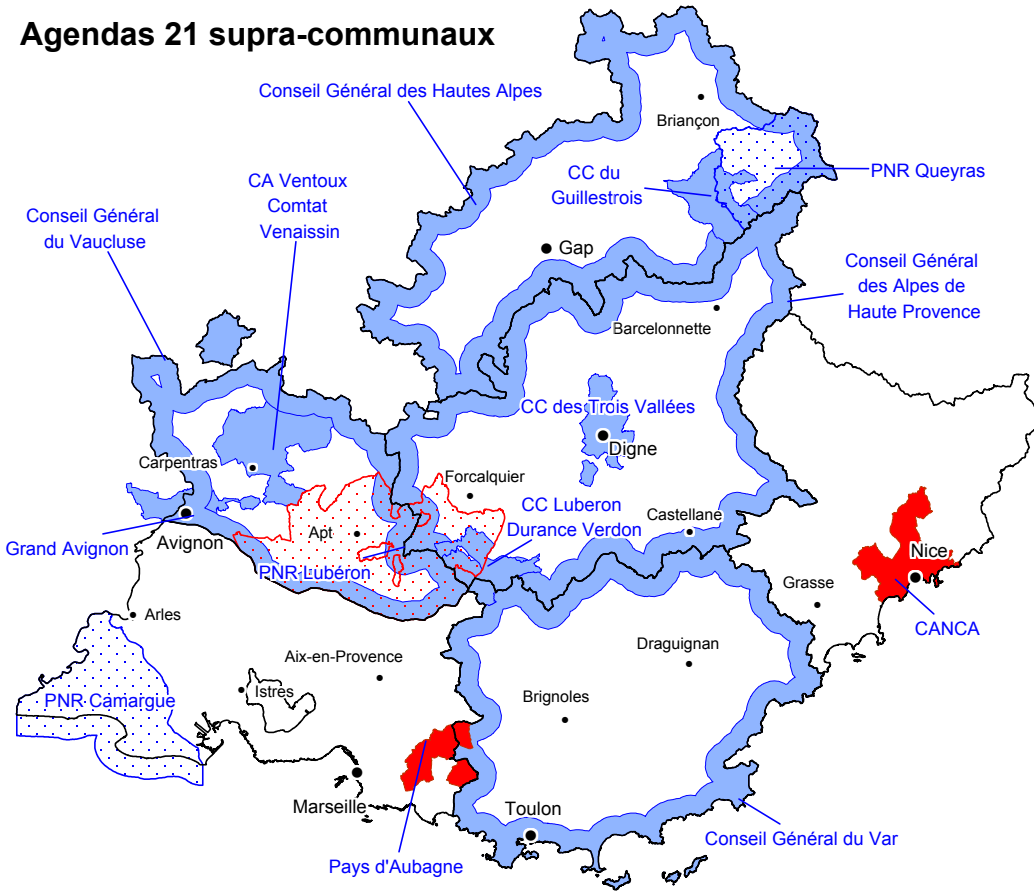
Visitez notre site internet : www.paca.developpement-durable.gouv.fr

La charte pour l'Environnement est une démarche partenariale qui a pour objectif d'intégrer l'environnement au cœur des politiques publiques des collectivités territoriales. Les conditions de sa mise en oeuvre sont fixées par une circulaire du Ministère de l'Environnement du 11 mai 1994 s'inspirant de la déclaration de RIO sur l'environnement et le développement (3-14 juin 1992). Elle doit favoriser un développement durable du territoire intégrant les coûts écologiques.

Les collectivités volontaires s'appuient sur la méthodologie établie par le Ministère de l'Environnement et s'engagent à réaliser une étude préalable comprenant l'établissement d'un diagnostic par un audit externe et la définition d'une stratégie à moyen terme, à organiser la participation et la concertation à tous les moments clés de l'élaboration, à établir un programme d'actions cohérent sur 3 à 5 ans. Le document final fait l'objet d'une signature conjointe entre l' élu et le préfet de département.



Agendas 21 supra-communaux



Les agendas 21 locaux

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Agendas 21 communaux



Un agenda 21 est un programme territorialisé d'actions pour le développement durable, conçu et réalisé en concertation avec la population. C'est une démarche stratégique et opérationnelle de développement durable qui vise d'abord à renforcer la cohérence des politiques locales, et qui débouche sur un programme d'actions ciblées à engager avec des partenaires mobilisés; sa mise en oeuvre suppose :

- une volonté politique forte et la hiérarchisation des priorités,
- la définition d'une stratégie (globale et intégrée) élaborée à partir d'un diagnostic partagé,
- l'organisation d'une concertation sur le territoire avec la participation des habitants.

Pour être reconnu agenda 21, une démarche territoriale de développement durable doit satisfaire aux exigences du cadre de référence établi par le MEEDDM. En PACA, 2 territoires ont été reconnus par le dispositif national comme des agendas 21 en 2007.

Un dispositif national particulier permettra la reconnaissance des chartes de PNR en tant qu'agenda 21. C'est le cas des PNR du Luberon, de la Camargue et du Queyras.

- Agenda 21 reconnu
- Agenda 21 en cours
- Agenda 21 de PNR reconnue
- Agenda 21 de PNR en cours
- Agenda 21 en intention
- Limites de département
- Limites de commune
- Préfecture**
- Sous-Préfecture*

ROLE DE LA DREAL

La DREAL accompagne la démarche des collectivités et de leur groupement en mettant à disposition des moyens comme de l'ingénierie gratuite ou en finançant des actions particulièrement innovantes.

Validité de la carte : décembre 2009

© IGN BdCarto © - © DREAL PACA Réalisation : DREAL PACA CM agendas.wor

Visitez notre site internet : www.paca.developpement-durable.gouv.fr



Le PLEE est un projet territorial portant sur l'environnement et le climat en lien avec les thèmes traités par l'Ademe : air, bruit, déchets, déplacements et mobilité, énergie, management environnemental, prise en compte de l'environnement dans l'urbanisme, sols et sous sols. Il est cohérent avec les autres projets menés à des échelles infra ou supra territoriales.

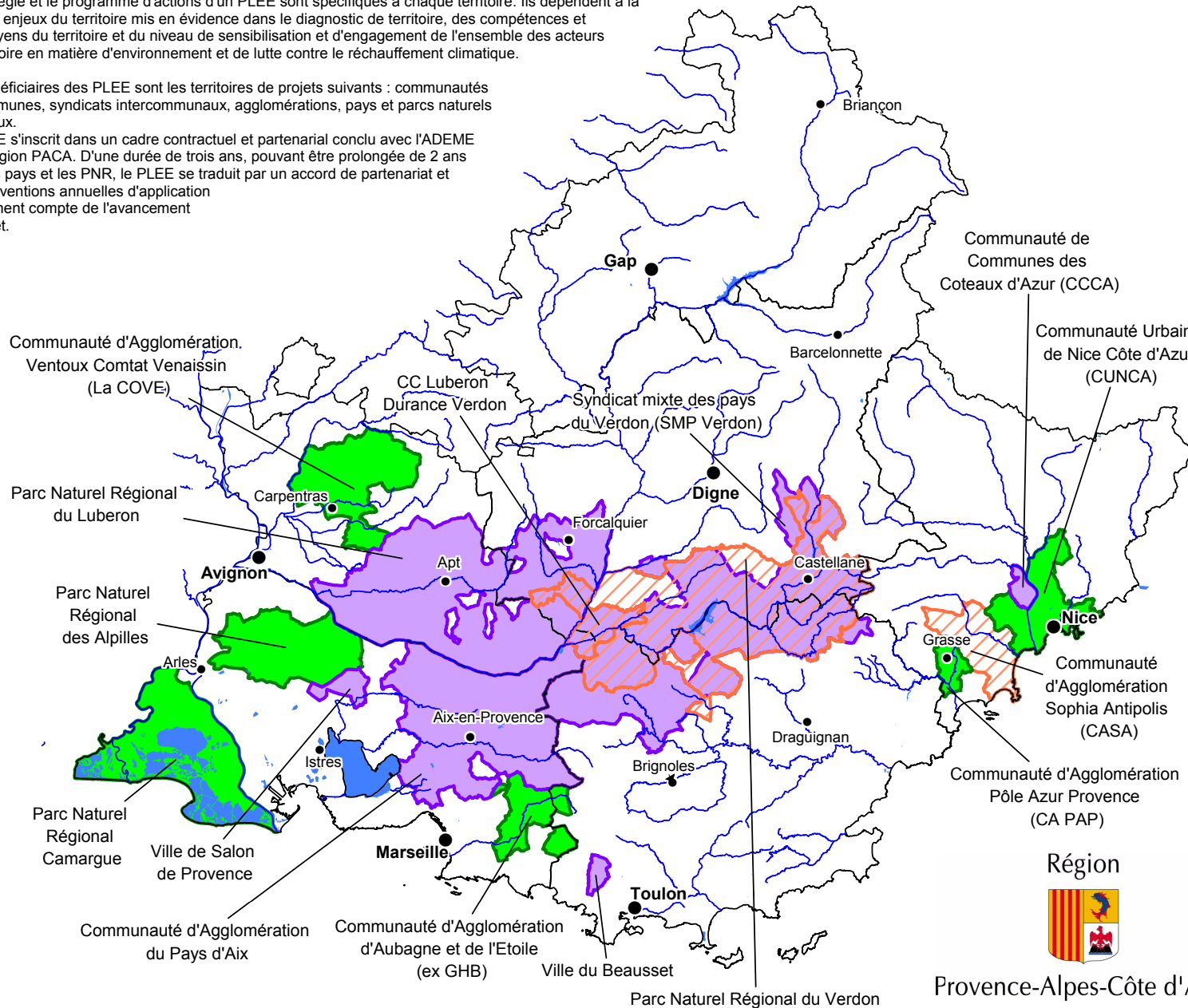
La stratégie et le programme d'actions d'un PLEE sont spécifiques à chaque territoire. Ils dépendent à la fois des enjeux du territoire mis en évidence dans le diagnostic de territoire, des compétences et des moyens du territoire et du niveau de sensibilisation et d'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire en matière d'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique.

Les bénéficiaires des PLEE sont les territoires de projets suivants : communautés de communes, syndicats intercommunaux, agglomérations, pays et parcs naturels régionaux.

Le PLEE s'inscrit dans un cadre contractuel et partenarial conclu avec l'ADEME et la Région PACA. D'une durée de trois ans, pouvant être prolongée de 2 ans pour les pays et les PNR, le PLEE se traduit par un accord de partenariat et des conventions annuelles d'application qui tiennent compte de l'avancement du projet.

Plans locaux énergie environnement (PLEE)

Région Provence Alpes Côte d'Azur



Avancement des PLEE

	en cours d'élaboration (6)
	en projet (3)
	terminé (6)

● **Préfecture**
• Sous-Préfecture

ROLE DE LA DREAL

La DREAL est le représentant du préfet dans le suivi des dépenses réalisées par l'ADEME et la région sur ces PLEE, dans le cadre du contrat de projet Etat - Région.

Les aides comprennent :

- une assistance méthodologique pour la programmation d'actions, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du projet
- des aides spécifiques aux PLEE pour :
 - l'animation
 - la réalisation d'étude qualitative de préfiguration
 - l'accompagnement de la démarche

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

ADOME

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

Validité de la carte : décembre 2009

© IGN BdCarto © BdCarthage © DREAL PACA Réalisation : DREAL PACA CM plee.wor

Visitez notre site internet : www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Etat d'avancement des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

La mise en œuvre d'un SAGE est un travail de longue haleine qui dure de 3 à 6 ans et va suivre successivement 4 phases :

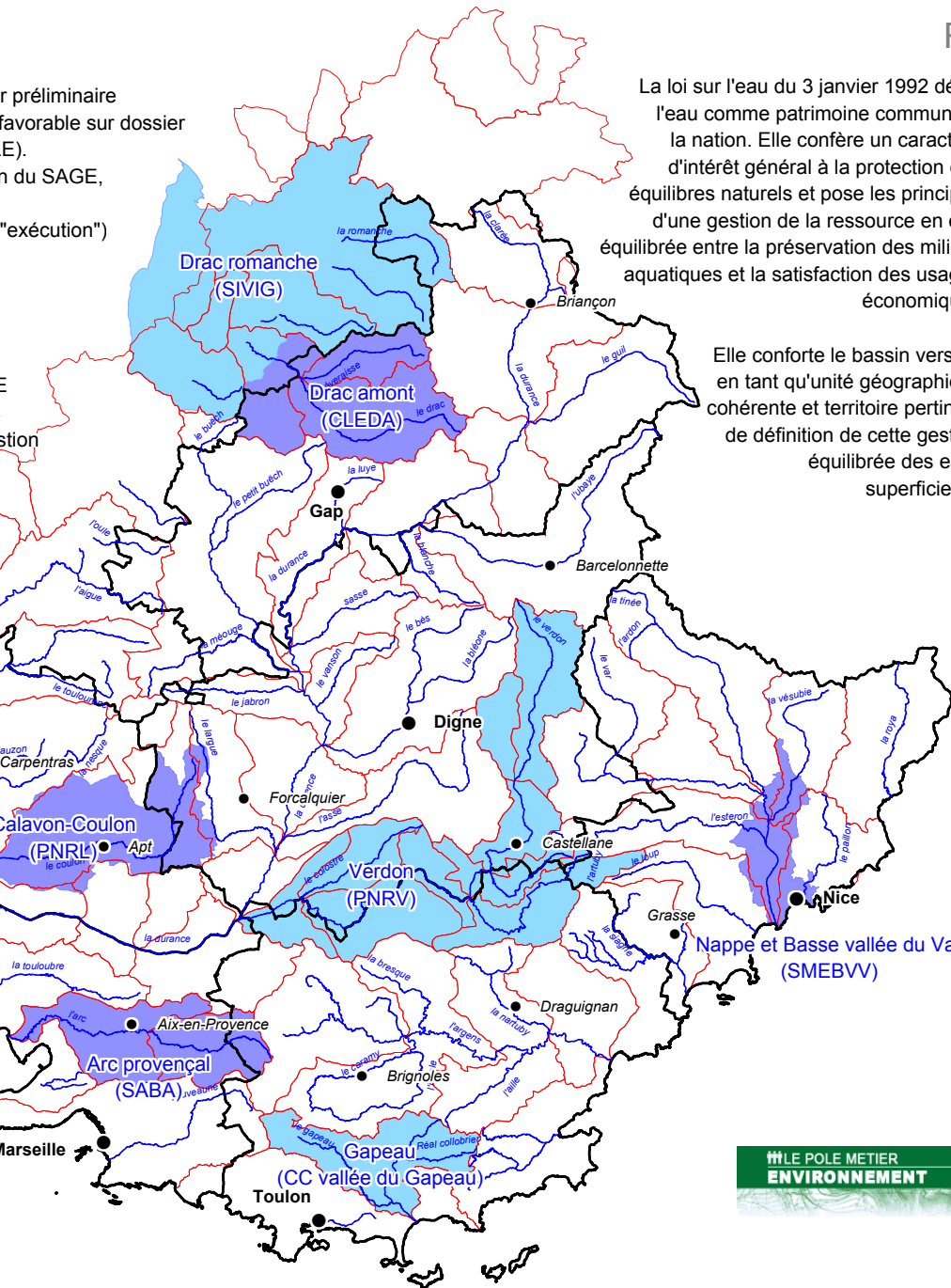
- Emergence : Initiative locale, constitution du dossier préliminaire
- Instruction : définition du périmètre par arrêté, avis favorable sur dossier et constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE).
- Elaboration (autre appellation "à l'étude") : rédaction du SAGE, instruction et préparation de l'approbation
- Mise en œuvre (autres appellations "approuvé" ou "exécution")

Plus d'informations sur le site <http://www.gesteau.fr>

A l'échelle des grands bassins nationaux, les SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) fixent les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux), sur les bassins et sous bassins versants, est le principal outil de planification à portée réglementaire; il est par conséquent opposable à toutes les décisions administratives.

Le SAGE fixe des objectifs et des règles pour une gestion globale de l'eau entre tous les acteurs concernés sur un périmètre officialisé par un arrêté préfectoral.



La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 définit l'eau comme patrimoine commun de la nation. Elle confère un caractère d'intérêt général à la protection des équilibres naturels et pose les principes d'une gestion de la ressource en eau équilibrée entre la préservation des milieux aquatiques et la satisfaction des usages économiques.

Elle conforte le bassin versant en tant qu'unité géographique cohérente et territoire pertinent de définition de cette gestion équilibrée des eaux superficielles.

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Etat d'avancement

- SAGE en phase d'élaboration
- SAGE en phase de mise en oeuvre

entre parenthèses figure le nom de la structure porteuse du SAGE

- Préfecture
- Sous-Préfecture
- ~ Bassin versant
- ~ Cours d'eau



ROLE DE LA DREAL

La DREAL soutient la mise en oeuvre des SAGE à travers sa participation au Réseau Régional des Gestionnaires des Milieux Aquatiques (RRGMA), ainsi qu'à la commission d'agrément.

Ponctuellement, la DREAL peut intervenir en soutien de l'avis du service départemental ou le compléter sur des aspects liés notamment aux risques naturels.

Les services départementaux (DDT(M)) de la police de l'eau sont chargés de suivre les différentes étapes de chaque SAGE en assistant régulièrement aux réunions techniques et aux commissions locales de l'eau (CLE). Ils consultent les différents services et organismes concernés pour rédiger un avis de synthèse lors de l'agrément.

LE POLE METIER ENVIRONNEMENT



Validité de la carte : décembre 2009

© IGN BdCarto BDcarthage © DREAL PACA Réalisation : DREAL PACA CM sages.wor
Visitez notre site internet : www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Etat d'avancement des contrats de milieux

Région Provence Alpes Côte d'Azur

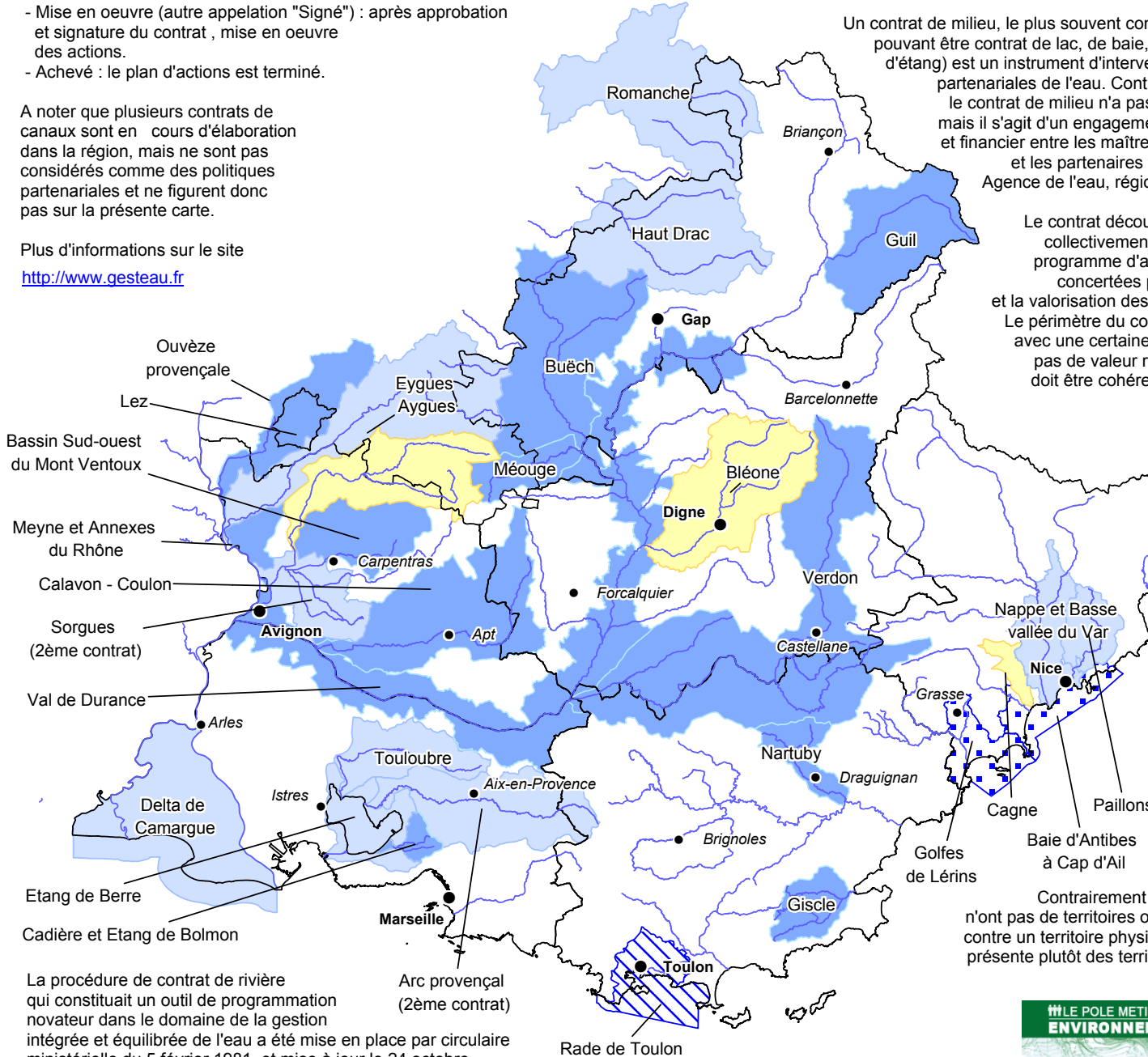
Les 4 phases dans lesquelles un contrat de milieu va se retrouver sont successivement :

- Emergence : rédaction, instruction et approbation du dossier préalable, composition du comité.
- Elaboration : installation et organisation du comité, études complémentaires, élaboration et rédaction du contrat.
- Mise en oeuvre (autre appellation "Signé") : après approbation et signature du contrat, mise en oeuvre des actions.
- Achevé : le plan d'actions est terminé.

A noter que plusieurs contrats de canaux sont en cours d'élaboration dans la région, mais ne sont pas considérés comme des politiques partenariales et ne figurent donc pas sur la présente carte.

Plus d'informations sur le site

<http://www.gesteau.fr>



Un contrat de milieu, le plus souvent contrat de rivière (mais pouvant être contrat de lac, de baie, de nappe, de delta, d'étang) est un instrument d'intervention des politiques partenariales de l'eau. Contrairement au SAGE, le contrat de milieu n'a pas de portée juridique mais il s'agit d'un engagement moral, technique et financier entre les maîtres d'ouvrages locaux et les partenaires financiers (UE, Etat, Agence de l'eau, région, département...).

Le contrat découle d'objectifs définis collectivement et il consiste en un programme d'actions volontaires et concertées pour la réhabilitation et la valorisation des milieux aquatiques. Le périmètre du contrat peut être défini avec une certaine souplesse car il n'a pas de valeur réglementaire mais il doit être cohérent avec les objectifs.

Ces contrats sont signés entre les partenaires concernés : préfet(s) de département(s), agence de l'eau et les collectivités locales (conseil général, conseil régional, communes, syndicats intercommunaux ...).

Contrairement aux SAGE les contrats de milieux n'ont pas de territoires officiels validés par arrêté. Ils présentent par contre un territoire physique et un territoire administratif. Cette carte présente plutôt des territoires physiques qui seront mieux délimités prochainement.

Etat d'avancement

Rivières, deltas, étangs	Baies
phase d'émergence	Baies
en cours d'élaboration	Baies
mis en oeuvre	
Limites de contrat de rivière	
Préfecture	
Sous-Préfecture	
Cours d'eau	
0 75 km	

ROLE DE LA DREAL

La DREAL soutient la mise en oeuvre des contrats de milieux à travers sa participation au Réseau Régional des Gestionnaires des Milieux Aquatiques (RRGMA), ainsi qu'à la commission d'agrément.

Ponctuellement, la DREAL peut intervenir en soutien de l'avis du service départemental ou le compléter sur des aspects liés notamment aux risques naturels.

Les services départementaux (DDT(M)) de la police de l'eau sont chargés de suivre les différentes étapes de chaque contrat de milieu en assistant régulièrement aux réunions techniques et aux commissions locales de l'eau (CLE) ou comités de rivières. Ils consultent les différents services et organismes concernés pour rédiger un avis de synthèse lors de l'agrément.

La procédure de contrat de rivière qui constituait un outil de programmation novateur dans le domaine de la gestion intégrée et équilibrée de l'eau a été mise en place par circulaire ministérielle du 5 février 1981, et mise à jour le 24 octobre 1994 et le 30 janvier 2004.

LE POLE METIER ENVIRONNEMENT

Validité de la carte : décembre 2009

© IGN BdCarto BDcarthage® - © DREAL PACA Réalisation : DREAL PACA CM contrats_milieux.wor

Visitez notre site internet : www.paca.developpement-durable.gouv.fr



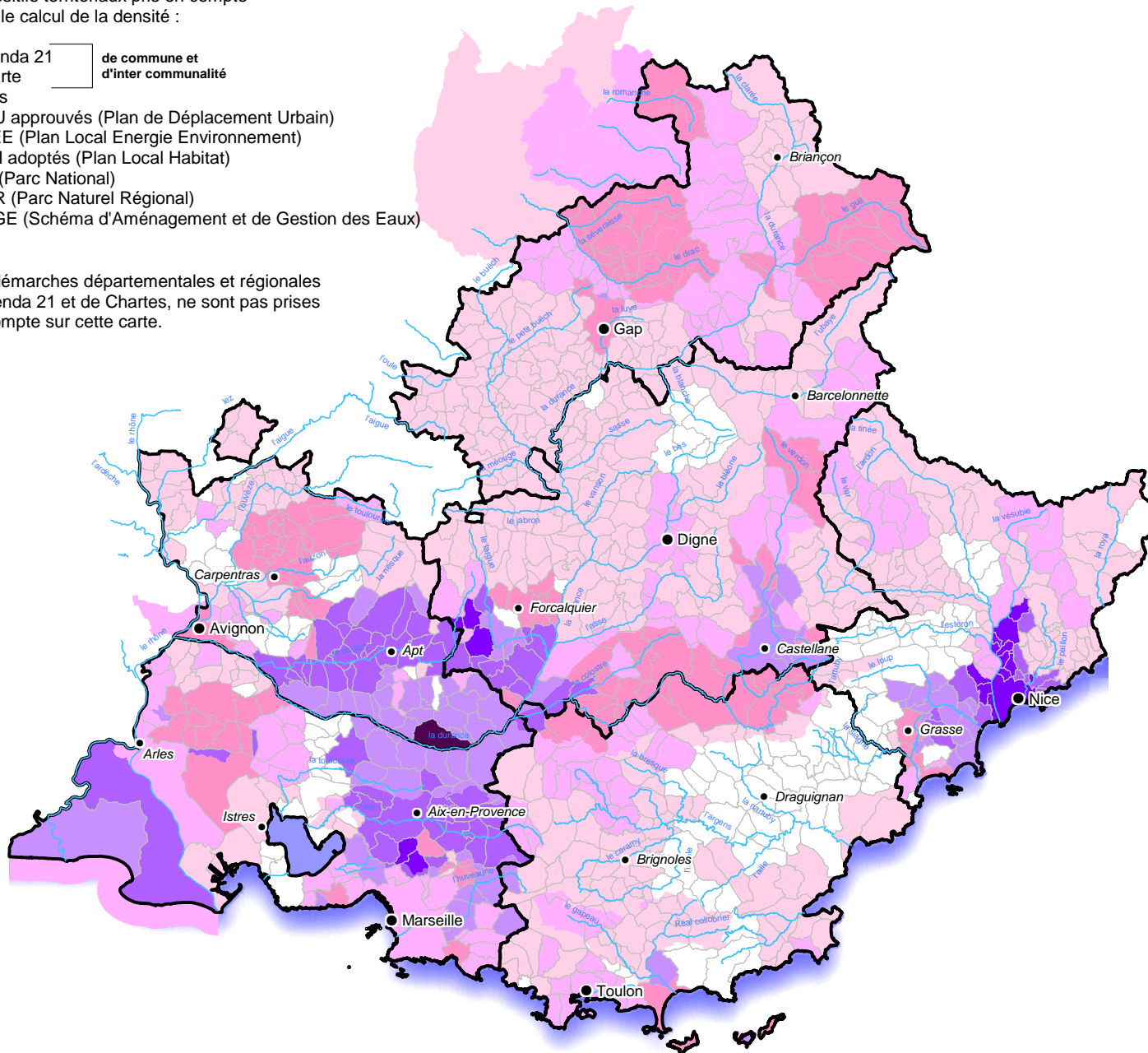
Synthèse des dispositifs territoriaux porteurs de Développement Durable

Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

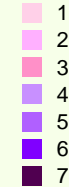
Dispositifs territoriaux pris en compte dans le calcul de la densité :

- Agenda 21 de commune et d'inter communalité
- Charte
- Pays
- PDU approuvés (Plan de Déplacement Urbain)
- PLEE (Plan Local Energie Environnement)
- PLH adoptés (Plan Local Habitat)
- PN (Parc National)
- PNR (Parc Naturel Régional)
- SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Les démarches départementales et régionales d'Agenda 21 et de Chartes, ne sont pas prises en compte sur cette carte.



Densité des dispositifs territoriaux porteurs de Développement Durable



- Préfecture
- sous préfecture
- Limites de département
- ~ Cours d'eau



RÔLE DE LA DREAL

La DREAL est chargée d'élaborer et mettre en oeuvre, à l'échelle régionale, les politiques de l'Etat en matière de développement et aménagement durables des territoires, et de veiller à l'intégration des objectifs du développement durable dans les plans, programmes et projets. Cette mission passe pour partie par la promotion, l'accompagnement et le suivi des démarches territoriales de développement durable mises en place par les collectivités territoriales ou leurs groupements. En relation avec les DDI, la DREAL formule un avis sur ces démarches et, dans certains cas, apporte un appui technique ou financier.



Quant aux pièces jointes, qui effectivement étaient limitées à 10Mo, le MEEDDM propose « Webissimo » depuis l'automne 2009, un hébergement à chaque service (un accessible depuis I2 et un accessible depuis internet) qui permet le téléchargement de pièces jointes lourdes (< ou = à 60Mo).

Concernant les outils de cartographie interactives, Cartelie pour ex Equipement et Carmen pour ex Diren, ceux-ci continuent à être utilisés et maintenus par le MEEDDM avec notamment la poursuite de la convention ATOS permettant l'hébergement des outils applicatifs de l'ex-Diren.

Il est envisagé à court terme la mise en place d'un outil commun de gestion de cartographies interactives. Une étude est en cours.

Conclusion :

La politique d'ouverture du MEEDDM, la constitution de GT conjoint ont permis d'apprendre à se connaître, de se rendre compte que l'on avait les mêmes problématiques et de produire des préconisations pour le reste de la communauté.

Les écueils ont été pour la plupart surmontés, il reste malheureusement quelques soubresauts de certains services certainement dus à de l'incompréhension.

Le SPSSI et plus particulièrement PSI 1, qui contrairement à ce qui est dit, est conscient des problématiques locales web encore abordées ces deux derniers jours lors de GT à Paris auquel je participe.

Christian Brun – DREAL PACA / PSI - UTI-Web